

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JOHNNY ADAMS, président
Mme ANNIE BARON,

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PARCS SUR LE PROJET DE PARC NATIONAL
DES LACS-GUILLAUME-DELISLE-ET-À-L'EAU-CLAIRE**

SÉANCE DU 18 JUIN 2008

Séance tenue le 18 juin 2008, à 13 h
Gymnase de Kuujjuarapik
Kuujjuarapik-Whapmagoostui

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JUIN 2008

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE BIENVENUE.....1

PRÉSENTATION DE L'ARK4

PRÉSENTATION DU PROJET6

PÉRIODE DE QUESTIONS.....13

REPRISE DE LA SÉANCE

PERIODE DE QUESTIONS (SUITE).....39

PRÉSENTATION DE L'ARK43

MOT DE LA FIN48

(TRANSCRIPTION EN FRANÇAIS)

SÉANCE DU 18 JUIN 2008

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE BIENVENUE

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Messieurs dames, j'aimerais votre attention, s'il vous plaît.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais reconnaître un monsieur qui s'appelle Jean-François Saulnier. C'est quelqu'un qui a couru sans cesse pour préparer le tout, ça fait au moins une heure qu'il coure, alors pour Jean-François Saulnier, félicitations, bravo.

Alors bienvenue à tous et chacun. Je m'appelle Johnny Adams, je suis l'ancien maire de Kuujjuaq et l'ancien président du gouvernement régional de Kativik, l'ARK, et là, je n'ai pas de poste officiel, mais j'habite Kuujjuaq.

Il me fait plaisir d'être ici, je suis là pour représenter Line Beauchamp, ministre du Développement durable, Environnement et des Parcs, je suis là en son nom.

J'ai fait les deux (2) autres parcs au Nunavik, Kangiqsuajuaq et le parc Pingualuit, où j'ai coprésidé avec Guy Chevrette, et pour Kangiqsualujjuaq, le nouveau parc Monts Tornat, j'ai également présidé les audiences publiques pour ce parc.

Alors quand la ministre m'a demandé si je pouvais présider ces séances, je n'ai pas hésité avant d'accepter.

Je suis là pour écouter ce que vous avez à dire, on est là pour vous écouter, et après le rapport d'étape qui a été préparé par l'Administration régionale de Kativik ainsi que plusieurs autres organismes et individus de votre collectivité, et au Québec et de la part des chercheurs indépendants et après les présentations, on va vouloir savoir vos opinions et vos remarques, après que le rapport d'étape et le plan directeur provisoire ont été présentés.

Plusieurs personnes ont participé au travail de création de ce parc proposé depuis un certain nombre d'années. Ça a été identifié au niveau de l'Entente Sanarrutik de 2002 comme un parc proposé, et l'ARK a reçu le mandat d'organiser le projet.

Donc de concert avec le Service des parcs, la Société Makivik et des chercheurs indépendants (inaudible), Kuujjuarapik, sociétés foncières et municipalités, de concert avec la Société foncière d'Umiujaq, ils ont travaillé depuis un certain nombre d'années, et ils sont là pour vous présenter ce qui a été prévu jusqu'à date, alors vous allez pouvoir réagir, et faire des

remarques, et proposer des changements ou des remarques, ou évoquer vos opinions en se basant sur ce que vous allez entendre.

Et après, il y aura une autre étape visant à préparer ce projet à la Commission de la qualité de l'environnement de Kativik, avant de remettre le tout entre les mains du ministre.

Alors moi, je suis là pour ramasser vos observations et vos commentaires. À partir de ces commentaires, je vais préparer des recommandations, et avant de remettre ces recommandations au ministre, je vais devoir m'assurer que vos remarques sont dans le document. Voilà pourquoi je suis là. Je suis là pour cueillir le tout à votre nom et le remettre entre les mains du gouvernement.

Alors voici notre route, alors avant d'aller plus loin, j'aimerais que l'on commence la réunion par une prière d'ouverture. Alors si vous pouvez venir à l'avant, notre ministre. Alors levons-nous.

PRIÈRE

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci.

PAR M. LUCASSIE INUKPUK :

Je suis un homme qui aime parler, alors bienvenue, welcome, (inaudible). Et pour ceux qui venez d'arriver, je n'ai pas grand-chose à vous dire, mais je vous remercie d'être arrivés ici.

Avant de commencer, j'aimerais que les gens de Kuujjuarapik se lèvent, les Inuits de Kuujjuarapik, parce que ça prend un moment de silence parce qu'il est arrivé quelque chose à Kangirsuk, un enfant de treize (13) ans été frappé par un camion et il est décédé de façon soudaine, et le père biologique de cet enfant, c'est celui qui a frappé son fils, et l'enfant est mort soudainement. Alors il faut qu'on y pense, et par mesure de respect, prenons trente (30) secondes de silence.

Merci.

Et j'aimerais également que vous compreniez que le maire de (inaudible) est ici présent. C'est un grand homme!

Cette assemblée est assez importante, j'aimerais que vous le sachiez, et que vous sachiez également qu'il y a des cérémonies de remise de diplômes, et un festin, et ils font un pique-nique à l'extérieur de la communauté et voilà pourquoi il y a pas beaucoup de personnes ici, parce que les parents devaient être là pour leurs enfants.

Alors même si c'est un moment où il y a pas beaucoup de personnes ici présentes, il faut continuer et faire ce qu'il faut faire, parce que c'est important pour notre région.

90 Il faut comprendre que ces personnes sont venues vous écouter et écouter ce que vous avez à dire, et il y a des gens qui vont nous parler de leurs recherches, alors l'audience publique va parler deux (2) jours.

95 Je ne suis pas trop certain comment ça va procéder, je ne sais pas si nous allons conclure ce soir ou demain; si on n'a pas terminé ce soir, nous allons continuer demain matin, sinon – on va conclure ce soir ou demain.

Alors merci d'être là, et j'aime également saluer ceux qui sont arrivés de d'autres communautés, pour ceux qui viennent de d'autres communautés.

100 Alors entamons, Johnny. Merci.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

105 J'aimerais inviter le chef (inaudible) de prononcer quelques mots.

PAR M. LOSTY MAMIANSKUM :

110 J'aimerais vous dire merci, je suis content de vous voir ici pour que vous nous informiez de la teneur de ce projet.

Nos aînés estiment que ces régions du parc sont importantes, ce sont leurs territoires traditionnels, et je suis sûr qu'ils ont de quoi à dire, des questions à poser.

115 Et je voudrais également dire que cette réunion nous informe quant aux études, qu'est-ce que c'est que ce parc, et quels seront les commentaires. Ce que vous allez dire va être étudié mais pas nécessairement utilisé; les gens vont examiner vos commentaires pour voir quelle est la matière de réflexion contenue dans vos commentaires.

120 Alors je veux vous le dire, que tous ces rapports, ce n'est pas la position des Cris, c'est une étude qui a été faite pour nous informer. Et plus tard, on va avoir notre prise de position et nos réactions à ce projet.

125 Je tiens d'abord à remercier Johnny Adams et tous ceux qui sont venus de l'extérieur pour mener à bien ces audiences. Et je viens d'expliquer aux membres cris ici présents que c'est une audience et qu'on accueille favorablement leur participation, et c'est une occasion pour recevoir des explications du parc proposé, les limites, le tracé du parc, et qu'est-ce qu'on peut s'y attendre.

130 Notre communauté a des questions, les Cris ont des questions, on va probablement recevoir des réponses, mais pas nécessairement à ce stade-ci, et le Grand Conseil a également des préoccupations, et ce matin ou cet après-midi, j'ai remis une copie de la lettre que nous avons reçue de leur part, expliquant que le Grand Conseil allait soumettre un mémoire, pas lors de l'audience, mais après l'audience, quelque part pendant la semaine prochaine.

135 Alors nous vous souhaitons la bienvenue, à vous tous, et j'espère que vous allez recevoir toutes les remarques et j'espère que demain, il y aura davantage de Cris qui vont pouvoir participer à cette audience.

140 Alors je vous remercie tous et j'ai hâte d'entendre ce que vous avez à dire. Merci.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci chef (inaudible).

PRÉSENTATION DE L'ARK

PAR M. JOHNNY ADAMS:

150 Et maintenant, j'aimerais donner la parole au président de l'ARK, Maggie Emudluk, de Kangiqsujaq.

PAR Mme MAGGIE EMUDLUK:

155 Je m'appelle Maggie Emudluk, je suis présidente de l'Administration régionale de Kativik; je vais vous parler en inuktitut pour mon préambule.

160 Johnny Adams préside ceci au nom du Québec, la ministre, le chef (inaudible), George Berthe, les aînés et peuple de Whapmagoostui, Joseph Annahatak de Kangirsuk, le maire, Québec, Jean Couture, MDDEP, les gens qui sont venus également du Sud, et il y a des gens ici du gouvernement, du gouvernement fédéral qui sont venus ici des parcs nationaux. Annie Baron, de l'ARK.

165 Depuis l'an 2000, comme Johnny a dit, l'ARK travaille sur les dossiers de parcs nationaux et participe à ce projet depuis le début.

En 1996, le parc Pingualuit, et 2002, on parle d'un projet qui date depuis 2002 et jusqu'à aujourd'hui, en 2008, c'est la troisième, autrement dit la troisième fois qu'on a un projet de parc national.

170 L'an dernier, au mois de mars, à George River, on avait des audiences publiques au sujet d'un parc, comme Johnny a parlé, il a été là comme il est là maintenant. Ces gens ont participé, et la Société foncière a participé de façon étroite, et le peuple de "Wacombay" et de Labrador, et les gens de Kuururjuaq, y compris des gens de (inaudible) étaient présents pour une partie des audiences publiques, et il y avait d'autres organismes qui ont participé également.

175 Depuis le débat du mois de mars, on travaille sur le parc Kuururjuaq, il y a un comité qui a été créé pour justement travailler sur ce projet. Le zonage pour les limites a été établi et s'est identifié sur la carte.

180 L'entente est basée sur l'audience, on travaille encore avec les ministres sur ce parc de Kuururjuaq, le parc national de Québec. Et alors, le rapport va être présenté au gouvernement québécois et ensuite, il y aura une décision.

185 Pendant toute cette procédure d'entente, le Premier Ministre Jean Charest s'est rendu à Kuururjuaq, je sais que les membres de la communauté ont été très fiers de cette entente, et ce que je peux vous dire au sujet de cette procédure, c'est que nous avons participé.

190 Depuis la concession de l'entente Sanarrutik, on a avancé vers la création de ces parcs. Alors ici, pour les communauté d'Umiujaq et Kuujjuarapik, c'est depuis 2006 qu'on a commencé à collaborer, de concert avec la Société foncière, la collectivité de Kuujjuarapik-Whapmagoostui, les membres de la communauté, le peuple, et même les jeunes.

Et je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré à ce travail.

195 Nous sommes là pour participer aux audiences et pour écouter ce qu'a à dire la communauté.

J'aimerais également noter que Jack Nivixie qui avait commencé plus tôt est de nouveau avec nous, même s'il ne travaille pas activement au sein du projet.

200 L'ARK a collaboré avec les trois (3) communautés et le gouvernement québécois pour préparer un rapport d'étape, et ce document que j'ai entre les mains, c'est effectivement le rapport. Il est là, si vous voulez l'étudier ou l'examiner.

205 Le gouvernement régional de Kativik a également commencé à examiner les questions de développement économique et à examiner les incidences du projet sur l'environnement. Nous nous attendions de pouvoir présenter un rapport au gouvernement québécois pendant l'été.

210 Le Service des parcs du gouvernement a créé un plan directeur provisoire pour les parcs. Le rapport à ce sujet a été présenté à Kuujjuarapik, ils sont là aujourd'hui et ils vont également faire une présentation. Alors je vous invite à tout entendre et tout écouter.

PRÉSENTATION DU PROJET

215 **PAR M. JOHNNY ADAMS:**

Merci, Maggie.

220 George Berthe, de la Société Makivik est également parmi nous au nom de la Société Makivik. Alors levez-vous, voilà, pour que les personnes vous identifient. George Berthe.

225 Et l'autre personne qui fait partie de l'ARK, maire de (inaudible) et membre de la Commission sur la qualité de l'environnement de Kativik est également présent pour entendre l'audience public, il s'agit de notre ami, le maire Joseph Annahatok.

Alors avant d'entamer les présentations, je tiens à vous présenter notre équipe. À ma droite, Annie Baron, et elle est là pour traiter des parcs au sein de l'ARK.

230 Ensuite, Stéphane Cossette, qui est du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, il est responsable du dossier des parcs.

235 À sa gauche se trouve Serge Alain, directeur auprès du même ministère. Et à sa gauche Michael Barrett, responsable du dossier des parcs pour l'ARK et avec le ministère des Ressources renouvelables.

Et Josée Brunelle, de l'ARK également, c'est quelqu'un qui a travaillé à ce dossier depuis des années, et elle connaît le dossier de fond en comble.

240 Et à gauche se trouve monsieur Rodrigue Hébert, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il est là pour représenter ce ministère.

Nous avons parmi nous d'autres personnes pour représenter KEQC, KEAC et d'autres organismes indépendants qui s'intéressent vivement à ce dossier.

245 Donc sans plus tarder, je vais remettre la parole à Annie Baron et Stéphane Cossette. Alors nous allons commencer avec une présentation du travail qui a été réalisé depuis bon nombre d'années.

250 Et à partir de ces présentations, on va parler des interventions, et après leurs présentations, je vais vous expliquer le déroulement de la séance pour ce qui est de vos interventions.

PAR Mme ANNIE BARON:

255 Alors vous m'entendez bien? Alors comme Johnny a dit, je m'appelle Annie Baron, en Inuktitut. Stéphane et moi, nous allons vous faire une petite présentation du plan directeur provisoire; si vous avez des questions, vous pouvez les poser après la présentation, ça va.

260 Et avant d'entamer la présentation, j'aimerais simplement dire, parce que ça fait depuis quelques mois qu'on essaie de trouver un nom qui va être approprié pour la région du parc, qui représente quelque chose, qui reflète bien le parc. Le comité de travail s'est dit Parc Tasikimi, mais il y avait une confusion avec l'inuktitut et cri, ça aurait été difficile pour le côté Avataq. Il y en a plusieurs qui voulaient un autre nom dans une langue.

265 Donc l'ARK a fait une résolution dûment signée et a proposé le nom des gens d'Umiujaq. Je voulais simplement vous dire rapidement que nous proposons que le parc se nomme Parc national Tursujurk; pour le golfe Richmond, on va proposé lac Tasiujaq, et pour lac À-l'Eau-Claire, nous allons proposer lac Oujashaqini. Il faut se rendre chez Toponymie Québec ce mois-ci pour proposer l'utilisation de ces noms.

270 Nous allons maintenant vous faire une présentation, et si vous avez des questions, vous pouvez nous les poser après la présentation.

275 Alors le nom est pas encore officiellement lac Tasiujaq, alors on appelle lac Guillaume-Delisle et À-l'Eau-Claire, projet de parc national, une place des eaux et des hommes.

280 Les buts visés par la création de ce parc, nous visons à protéger un échantillon représentatif du cuesta d'Hudson et des plateaux de cette région. Il s'agit de contribuer à l'objectif de la protection de huit pour cent (8 %) pour se rendre à la surface totale de la province de Québec, et ça va contribuer à l'entente Sanarrutik.

285 La carte que vous voyez ici représente la province du Québec, la baie d'Hudson, son plateau et ses cuestas sont représentés, bien écoutez, vous pouvez voir, dans le jaune sur la carte. C'est là qu'on retrouve le plateau et les cuestas de la Hudson, et les parties jaunes, plutôt vertes démontrent le site du parc proposé. Et les zones rouges, c'est pour les parcs qui existent déjà dans cette province.

 Alors maintenant Stéphane.

290 **PAR M. STÉPHANE COSSETTE:**

295 Alors juste pour vous donner l'historique de ce parc proposé, le territoire prévu pour le parc a été mis de côté en 91 et 92, et cette zone était plus petite que le tracé proposé actuellement.

Cette zone a par la suite été incluse pour l'utilisation dans le plan maître, le plan d'ensemble qui a été approuvé par le conseil de l'Administration régionale de Kativik et puis après ça, en 2002, on a vu la signature de l'entente Sanarrutik et dans cette même année, un groupe de travail a été monté, avec des représentants de l'Administration régionale de Kativik, du ministère du Développement durable et (inaudible) et d'Umiujaq également, autant les groupes fonciers également, les corporations foncières ont été impliquées, les deux (2) représentant donc les deux (2) communautés.

En 2004-2006, 2004-2005, nous avons effectué des vérifications sur le terrain pour valider les tracés proposés, pour repérer les types de végétation et de faune, les types de flore et de faune, et la végétation sur les lieux.

Nous avons donc fait la collecte de tous ces renseignements et ces renseignements ont été publiés dans un document produit par l'ARK et a été publié en 2008, ça s'appelle le rapport d'étape et là, suite à cela, nous avons pu produire le plan provisoire.

Nous avons donc une bonne idée des terrains fragiles et de ce qui devrait être rendu disponible aux visiteurs, accessible aux visiteurs.

Ce territoire donc étudié pour le parc, la partie verte et jaune, c'est les premières terres qui ont été mis de côté en 91 et 92. La partie jaune était également accessible à l'exploitation minière, en 2002, mais depuis rien n'a été trouvé, comme quoi il n'y a pas vraiment de potentiel minier en cette zone, on l'a ramenée dans le territoire à étudier en vue d'en faire un parc, en 2004.

Et la partie pourpre a été ajoutée en 2004, mais lors d'une réunion du groupe de travail en 2006, on a également proposé d'inclure une plus grande zone à étudier pour inclure le lac des Loups marins et la rivière Nastapoka.

Ce que nous trouvons ici, c'est surtout les cuestas le long de la baie d'Hudson. Un cuesta, c'est le paysage que nous voyons près d'Umiujaq, il s'agit donc des reliefs asymétriques en pente douce, avec les parois abruptes, donnant sur le Richmond Gulf.

Une autre caractéristique très importante de ce parc serait la taille de ses lacs, avec Clear Water, au-delà de mille kilomètres carrés (1000 km²), et Richmond Gulf, six cent quatre-vingt-un kilomètres carrés (681 km²), et d'autres lacs d'une très grande taille, également au-delà de cent kilomètres carrés (100 km²).

Une autre caractéristique d'intérêt, c'est les phoques à l'eau douce qui sont à l'intérieur des terres. C'est assez unique et c'est la seule place qu'on les trouve au Québec. Il s'agit d'une espèce menacée, protégée par les lois du gouvernement du Québec et par les règlements du gouvernement fédéral, aussi.

Une autre caractéristique intéressante à souligner, c'est le fait que la terre est riche d'histoire et de sites archéologiques. Nous y trouvons ce qui reste d'un poste de traite à la baie d'Hudson, à Richmond Gulf, et également sur la Petite rivière de la Baleine.

Mais un autre aspect à gérer, c'est le potentiel pour l'exploitation minière et le développement hydroélectrique sur la rivière Nastapoka. Voilà pourquoi le tracé proposé, là, vous voyez les points forts de ce territoire que je viens de présenter et voilà pourquoi nous avons les contraintes que nous avons sur la rivière Nastapoka. Et c'est pour ça qu'on n'a pas inclus cette rivière à l'intérieur du tracé proposé.

Alors le tracé proposé donne une aire de quinze mille cinq cent quarante kilomètres carrés (15 540 k²), ce qui en fait le plus grand parc au Québec. C'est conçu pour protéger tout le bassin versant du lac Guillaume-Delisle et ainsi que les caractéristiques fragiles dans Little Seal Lake et la Petite rivière de la Baleine.

Voici donc le tracé à l'intérieur duquel nous trouvons onze virgule cinq pour cent (11,5 %) de terre de catégorie 2.

Les parcs créés sont créés en vertu de la Loi sur les parcs. Ici, au Nunavik, cette Loi sur les parcs ne s'applique pas tout à fait comme elle s'applique dans le sud du Québec, du fait que la Convention de la Baie James et du Nord du Québec a préséance sur la loi, faisant que tous les droits d'exploitation qui existent en vertu de la Convention de la Baie James sont protégés à l'intérieur du parc, faisant que les bénéficiaires de cette convention puissent continuer à chasser, pêcher, à piéger, à établir des campements.

Dans le sud du Québec, toutefois, les visiteurs ne peuvent pas chasser, piéger à l'intérieur d'un parc. Ce sera la même chose ici pour les visiteurs, c'est-à-dire les gens qui ne sont pas des bénéficiaires de cette Convention de la Baie James et du Nord du Québec, ces visiteurs ne pourront chasser à l'intérieur du parc. Ils pourront toutefois pêcher, mais que dans des zones désignées pour la pêche sportive.

Alors lorsqu'il y a un parc, il faut l'administrer. Nous avons déjà précisé la vision et les bases de cette administration, dont l'aspect le plus important, c'est la conservation. La conservation aura préséance sur le développement, une exploitation. Pour y arriver, il faut que nous acquérions beaucoup de connaissances sur le territoire, afin de repérer les aspects fragiles du parc, pour mieux les protéger.

Nous allons également assurer le suivi de l'héritage culturel et naturel du parc, ce patrimoine particulier, nous pourrions savoir si les infrastructures que nous ajouterons ou le nombre de visiteurs est un impact négatif sur ces éléments, et si oui, prendre des mesures pour réduire cet impact nocif.

Et troisièmement, nous allons utiliser les pratiques qui appuient le développement durable, c'est-à-dire des savons biodégradables, utiliser le moins d'énergie possible.

385 Une autre problématique, le développement de ce parc. Nous devons concevoir des activités récréatives et éducatives capables d'encourager la découverte de ce parc, permettant aux visiteurs de voir les points d'intérêt, et de comprendre pourquoi ce parc a été créé et en quoi ce parc représente cette région.

390 Un programme éducatif traitera des ressources naturelles et culturelles, et les activités récréatives conçues auront un impact minimal sur l'environnement, et ces activités comprendront surtout des activités physiques de déplacement, la randonnée, le canot, le ski, toute activité qui n'a que peu d'impact sur le territoire.

395 Une autre problématique, bien, c'est la sécurité des visiteurs qui arriveront sur le territoire. Le territoire comprend plusieurs aspects qui peuvent présenter des dangers, dont les pentes abruptes, les parois abruptes, la température, l'isolation, même la faune. Tout cela doit être pris en considération pour assurer à l'avance la sécurité des visiteurs.

400 Cette sécurité sera un point d'intérêt pour les gestionnaires du parc, nous allons concevoir un plan d'intervention d'urgence axé sur la prévention surtout, s'assurer qu'aucun accident ne survienne et pour aussi s'assurer que l'environnement naturel de ce parc ne subisse pas d'accident.

405 Bon, il faut également prévoir le développement économique, l'expansion économique de la région. Un parc entraîne une amélioration économique de la zone et les visiteurs accèderont au parc par les villes existantes, ils devront passer par ces villes pour s'enregistrer, pour embaucher des guides aux fins des visites du parc, ce qui créera des emplois. Toutes sortes d'activités complémentaires pourront être montées dans les communautés.

410 Il faut également parler de la protection des droits discutés dans la Convention de la Baie James. Les activités à l'intérieur du parc ne doivent pas porter atteinte à ces activités traditionnelles des Inuits et des Cris.

415 Parfois, la présence des visiteurs peut avoir un effet néfaste sur ceux qui chassent ou qui piègent sur le terrain; alors il faudra s'assurer que les visiteurs sachent qu'ils pourraient rencontrer des Cris ou Inuits qui pratiquent leurs activités traditionnelles, mais que ces visiteurs doivent savoir qu'ils ne doivent pas interférer avec ces activités, et nous allons même adapter les trajets des visiteurs pour nous assurer qu'aucune problématique n'ait lieu.

420 Et à cette fin, un comité d'harmonisation sera créé; il s'agira d'un mécanisme de consultation pour que les chasseurs et les pêcheurs dans la zone du parc ne soient pas touchés par les activités des visiteurs.

Nous allons probablement apporter des procédés pour suivre de près les activités traditionnelles dans le temps. Comme ça, nous pourrions nous assurer qu'il n'y a pas de changement radical dans la pratique de ces activités dû à la création du parc.

Lorsqu'on crée un parc, on crée un plan de zonage pour ce parc. Ça, c'est un outil juridique qui décide du degré de protection prévu pour différentes zones de ce parc, c'est pour ça qu'on appelle ça un zonage. Et il faut mentionner que ce zonage prévu n'aurait aucun effet néfaste sur les droits d'exploitation de chasse et de pêche consignés dans la Convention de la Baie James.

Il y a quatre (4) types de zonage: protection maximale, préservation, de visite ou ambiance et de services.

Dans la préservation maximale, soit trente et un virgule six kilomètres carrés (31,6 km²), nous allons protéger l'intégrité de petites parcelles de terre. Voici la carte du zonage, et vous pouvez le voir aussi accroché au mur. Le vert très foncé représente justement ces zones de préservation extrême.

Ces zones ne sont pas accessibles aux visiteurs; la seule façon d'y accéder, c'est pour effectuer de la recherche scientifique ou pour mener des activités éducatives; pour les chercheurs, eh bien ils doivent, par exemple si vous êtes chercheur et vous voulez pénétrer dans ces zones de protection maximale, vous devez en obtenir l'autorisation du directeur du parc. Là, on parle des parois près de la Petite rivière de la Baleine, certaines îles dans Richmond Gulf aussi.

La zone de préservation, c'est ce qu'on voit en jaune ici, d'ailleurs c'est la plupart du territoire. Là-dedans, les visiteurs n'ont pas le droit d'aller pêcher, on ne peut pas se servir de véhicule motorisé.

Le vert pâle, c'est la zone d'ambiance ou la zone de visite, c'est plus facile d'accès pour les visiteurs. C'est là qu'ils peuvent pêcher. Le directeur du parc peut sélectionner certaines parties, à l'intérieur de cette zone verte, pour les activités de pêche sportive, et dans la zone d'ambiance, de visite, on peut amener les visiteurs en véhicule motorisé, comme des bateaux à moteur ou des motoneiges durant l'hiver.

Dans la dernière catégorie de zonage, soit la zone des services, ça c'est en rouge, on le voit pas très bien ici, c'est juste des petits points, vous pourrez le voir sur la carte au mur, alors là-dedans, dans les zones de services, on trouve tout l'équipement pour l'entrée dans le parc. Il y en a une à l'embouchure de la rivière À-l'Eau-Claire, une autre sur le lac À-l'Eau-Claire, une autre zone sur un lac qui n'a pas de nom, près du lac d'Iberville.

Et pour terminer, lorsqu'on conçoit un parc, il faut avoir un plan de développement; ça, c'est les activités prévues, types d'accès à l'intérieur du parc. Donc pour ce parc, bien, c'est

facile d'accès parce que c'est tout près de la collectivité d'Umiujaq, une dizaine de kilomètres de ce village.

470 Alors Umiujaq, ce sera la porte principale pour accéder au parc. Des accès secondaires pourront être établis à Kuujjuarapik, et l'accès se fera surtout par avion, par bateau et par ski-doo, par avion pour accéder à la zone du lac À-l'Eau-Claire, mais le Richmond Gulf peut demeurer accessible par bateau, et on peut se servir du ski-doo pour accéder à ces deux (2) endroits en hiver.

475 Nous voulons nous servir de ce qui a déjà été bâti à l'intérieur du parc. Actuellement, il y a des camps de pourvoyeurs, surtout autour du lac À-l'Eau-Claire, et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a l'intention d'acheter ces infrastructures pour s'en servir dans le parc.

480 D'autres espaces de logement, tant pour le camping, seront construits et préparés dans le parc. Les activités seront toujours surtout d'ordre actif et à l'extérieur, la chasse et la pêche sportive, le ski, la randonnée, le canot, le kayak.

485 Alors voici, le point d'entrée principal se trouve à Richmond Gulf, voici donc le plan de développement, la carte qui fait foi du plan de développement. Les bureaux administratifs se trouveront à Umiujaq et un centre d'interprétation secondaire se trouvera ici, à Kuujjuarapik-Whapmagoostui.

490 Les touristes peuvent également accéder à des renseignements et s'enregistrer dans les deux (2) collectivités.

 Il sera possible d'aller faire du kayak de mer dans le Richmond Gulf et dans le lac à l'Eau-Claire, et il sera possible de faire du canot sur la rivière à l'Eau-Claire. Sur cette rivière, il y aura
495 des sites de camping et des refuges pour les visiteurs.

 Ce qui conclut la présentation du projet.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

500 Merci beaucoup Stéphane. Cette présentation est un survol de ce qui a été accompli à ce jour.

505

PÉRIODE DES QUESTIONS

510 **PAR M. JOHNNY ADAMS:**

515 Et voilà la raison de notre présence ici aujourd'hui, nous voulons constater le travail qu'ils ont fait, et nous voulons cueillir vos commentaires sur le travail qui a été accompli à ce jour. Vous pouvez être d'accord avec, être en désaccord avec, nous sommes là pour écouter vos opinions.

Nous vous demanderons toutefois de faire vos interventions au microphone, parce que nous enregistrons vos interventions. Et vos idées vont être intégrées aux recommandations à présenter.

520 Alors si vous voulez venir à la table pour poser des questions, pour partager vos opinions, vos commentaires, le micro est ouvert. Moi je parle anglais parce que c'est plus facile pour les traducteurs, et par respect pour tous et pour toutes, je vais continuer maintenant à parler surtout en anglais.

525 Et avant votre intervention, vous devrez donner votre nom ainsi que votre nom de famille pour le dossier, le registre.

530 **PAR M. ALEC TUCKATUK:**

Bonjour, bonjour à tous. Je vais vous adresser la parole en inuktitut. Merci d'être ici.

535 Il est bien que nous soyons là, car ce projet proposé est de très grande importance puisqu'il s'agit de beaucoup de terre. Pour commencer, j'aimerais parler de ces terres de catégorie 1 et de catégorie 2.

540 Il y a un certain temps de cela, lorsque ces terres de catégorie étaient définies, on décidait de quoi il s'agissait, il y avait une très grande part de terre qui montait jusqu'à Umiujaq, qui se trouvait dans une partie des définitions.

545 Bien que ce rapport sommaire mentionne cela, ce que j'aimerais voir dans ce projet de parc, puisque ce parc est pour notre bien-être, et que ce soit un peu, quelque peu difficile de vraiment définir et de comprendre clairement le tracé qui a été décidé au fur et à mesure, sans être vraiment présent à toutes les étapes du processus de décision, là on aimerait dire que les catégories 1 et 2, ces terres-là devraient être inclus.

Lorsqu'Umiujaq a été créée, dans l'entente créant Umiujaq, on avait décidé que soixante pour cent (60 %) demeurerait quelque part et quarante pour cent (40 %) irait à Kuujuarapik.

550 Nous désirons également pouvoir discuter des droits de chasse en deçà du 55^{ème}
parallèle. Ce que nous voulons réellement, c'est des définitions plus claires, surtout en regard
des terres de catégorie qui ont été allouées à Kuujjuarapik et à Umiujaq. Ce serait fort utile, car
les deux (2) collectivités, Umiujaq et Kuujjuarapik, ont eu à partager, à subdiviser cette zone, ils
ont eu à diviser la terre, faire des terres de catégorie 1 et d'autres terres de catégorie 2. Alors
555 voilà ce qui a été fait.

Si le Québec, le Canada, les Cris et les Inuits étaient d'accord, et on peut même parler
des Naskapis, tous devraient s'y trouver, être inclus, si nous allons changer les catégories de ces
terres, en faire un nouveau zonage, en fait.

560 Je crois que nous n'avons pas vraiment eu l'occasion, en tout cas pas beaucoup, de
participer au processus de planification du parc durant les étapes de planification. Nous désirons
donc revendiquer des zones de chasse en deçà du 55^{ème} parallèle, du fait que cela devient
nécessaire pour nous.

565 Comme c'est là, si ce parc envisagé va de l'avant, bien, on voit dans le rapport que
quatorze pour cent (14 %) des terres de catégorie 2 sont recoupées par le parc et nous aimerions
que ça, ça nous soit remis, au lieu que ce soit simplement dans le parc, parce que si on le laisse
dans le parc, ça ne nous sera d'aucune utilité. Et les terres de catégorie 1 de la plus grande
570 importance, pour nous, plus haute importance, parce que ça nous appartient.

Et je m'inquiète, j'ai peur que le gouvernement va comme verrouiller ces terres, suite à la
création d'un parc. Bien que le projet pour ce parc est génial, ce serait bien de l'avoir, ce serait
bien de l'avoir, il faut le dire, et tel que Stéphane l'a bien mentionné, les gens auraient à s'arrêter
575 à Kuujjuarapik avant d'entrer dans le parc.

À part ça, le fait que les avions ne peuvent pas toujours atterrir à Umiujaq, et le fait que
les Inuits doivent dresser des plans pour savoir comment ils vont offrir un service de guides,
comment ils vont se créer des occasions d'affaires dans leur village, dans leur collectivité plutôt.

580 Et dans notre propre collectivité, nous avons le problème de toute la poussière dans les
airs à chaque envol ou atterrissage d'avion; et c'est vraiment à deux (2) pas des maisons;
même lorsque l'avion n'est qu'un petit aéronef. L'aéroport, il faudrait à tout le moins le déplacer.

585 Et aussi, les rebuts, le dépotoir se trouve près de nous aussi. Chaque fois que le vent
change de direction, la fumée rentre du dépotoir, rentre chez nous. Ça aussi, il faudra y voir.

Il va sans dire que nos chasseurs et nos jeunes chasseurs, eh bien leurs droits ne
seraient pas affectés, ne seraient pas touchés. Toutefois, nous sommes préoccupés pour eux,
590 parce que la vie devient plus difficile pour eux. Je crois que ceux qui s'impliquent dans ce projet,
ceux qui vont se lancer en affaires par exemple, vont mieux vivre qu'eux.

Et j'ai une question. Hydro-Québec a empêché l'inclusion de la rivière Nastapoka dans le parc, et s'ils vont de l'avant suite à leurs études, est-ce que les lignes de transmission traverseraient le parc, advenant qu'une exploitation hydroélectrique ait lieu plus au nord. Alors la question, est-ce que les lignes de transmission passeraient à travers ce parc.

Nous nous rendons compte que nous avons de très bonnes eaux ici. Si Hydro-Québec décide de filer des lignes de transmission, nous demanderions que ou nous revendiquerions un apport d'eau jusqu'ici, en cas de manque d'eau ici. Nous voulons nous assurer que nous aurions l'accès à l'eau dans le nord.

J'ai un dernier commentaire pour vous, je vous demande si un référendum sera tenu; est-ce que les gens, est-ce que les collectivités auront à voter, maintenant que cette proposition de projet nous est présentée, cette proposition finale, mais une fois que les gens auront eu le temps de l'examiner de près, est-ce que ça passerait au vote.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Je crois que je vais demander que la première réponse serait au sujet de Nastapoka, et si la ligne de transmission va passer dans le parc.

Et nous avons compris votre question sur le référendum, mais certaines de vos questions, on peut répondre à certaines de vos questions, et j'aimerais que Serge Alain réponde à la question au sujet de l'Hydro-Québec, en ce qui concerne une ligne de transmission éventuelle qui pourrait parcourir le parc.

PAR M. SERGE ALAIN:

Oui, pour ce qui est de la position d'Hydro-Québec, donc il n'y a pas de projet présentement. Mais la position d'Hydro-Québec est à l'effet que si jamais il y avait un projet qui allait de l'avant, et pour ça, il y aurait toute une procédure avant d'en arriver là, dont des discussions avec les communautés concernées, mais si jamais il y avait un projet donc, oui, il y aurait, leur position est à l'effet qu'il devrait y avoir la possibilité de passer une ligne de transmission et une route à l'intérieur du parc.

Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, la proposition faite par le gouvernement pour ce parc ne comprend pas la Nastapoka, puisqu'Hydro-Québec veut le réserver pour un projet éventuel, il n'y en a pas présentement mais un projet éventuel, et aussi, comme je vous disais, il y a une possibilité d'une route qui pourrait passer, et une ligne de transmission dans le parc.

Pour ce qui est de l'aspect du référendum dont vous avez parlé, ou du vote, ce que la Loi sur les parcs prévoit, c'est qu'il y ait une audience publique comme aujourd'hui, où les gens viennent s'exprimer sur le projet qui est présenté, et ça se fait bien sûr après de nombreuses

635 réunions du groupe de travail où il y avait des représentants des trois (3) communautés concernées.

Donc cette proposition de parc a été travaillée par ce groupe de travail, ensuite il y a la proposition qui est dans le plan directeur provisoire qui est présentée en audience.

640 Et par la suite, la décision revient au gouvernement, après que le rapport de l'audience a été déposé par le président de l'audience, monsieur Adams. Et donc, il y a un mémoire qui est présenté au Conseil des ministres, au gouvernement donc, et c'est le gouvernement qui décide de la création du parc tel qu'il est présenté ou modifié selon les commentaires qui sont recueillis.

645 Il est bien sûr qu'il y a rien qui empêcherait une communauté de faire un référendum sur ce sujet-là, mais ce n'est pas ce qui est prévu, ce n'est pas prévu à la Loi sur les parcs.

PAR M. ALEC TUCKATUK:

650 (PARTIE EN INUKTITUK)

(PAR L'INTERPRÈTE: L'interprète d'inuktitut n'entend pas celui qui intervient, malheureusement)

655 **PAR M. JOHNNY ADAMS:**

Alors ce que vous avez dit, en tant que représentant de la Société foncière, vous avez parlé de la catégorie 1 et catégorie 2. Alors vous avez parlé de la façon dont ces terres vont se trouver à l'intérieur du tracé du parc.

660 Est-ce que vous avez demandé qu'on fasse un échange, c'est-à-dire vos terres de catégorie 1 et 2, parce qu'ils soient à l'intérieur du parc. Est-ce que vous voulez qu'il y ait un échange, est-ce que vous voulez les ravoir ou vous voulez avoir un échange? Merci.

665 Alors sentez-vous libre de venir à la table vous présenter, présenter vos commentaires, vos opinions, et s'il y a une place qui est occupée, vous pouvez tout simplement vous asseoir à côté, sur la chaise.

PAR Mme MYLÈNE LARIVIÈRE:

670 Bonjour, je m'appelle Mylène Larivière, je suis conseillère juridique de la Société Makivik. J'aimerais offrir un (inaudible) en réponse à la question d'Alec au sujet des terres de catégorie 1 et 2, comme échange ou compensation pour les terres de catégorie 2 qui seront inclus dans le tracé du parc.

675

À Makivik, on a une prise de position qui a été exprimée aux deux (2) sociétés foncières intéressées par le projet du parc. Et on ne veut pas que ce soit un développement qui puisse ouvrir la porte à un développement, mise en valeur ou compensation pour les terres touchées.

680 C'est parce qu'au niveau de la Convention de la Baie James, il existe déjà une disposition qui indique que oui, le projet du parc, c'est un développement, mais pour enclencher le mécanisme de remplacement, d'échange ou de compensation, il faut que ce développement ait une incidence sur l'exercice des activités traditionnelles et de récolte, c'est-à-dire la chasse, le piégeage, la pêche, le déplacement dans le territoire, la construction de cabanes, le fait de faire
685 un feu, toutes ces activités qui sont reliées aux traditions.

Donc il n'y a aucun conflit quand on examine le projet sur les parcs, il n'y a pas de conflit avec la poursuite des activités traditionnelles.

690 Le Québec vient de dire que toutes les règles qui rend impossible ces sortes d'activités ne s'appliqueraient pas aux bénéficiaires, ces règles ne s'appliqueraient qu'aux visiteurs. Voilà pour maintenant, ça, pour la théorie.

Mais en pratique, et les Inuits comprennent qu'il risque d'y avoir des conflits à l'avenir, alors on a donné l'exemple, par exemple, que mettons d'ici vingt (20) ans ou cinquante (50) ans, il existe toute une gamme, toute une série de visiteurs qui viennent et leur quantité empêche aux Inuits d'exercer leurs activités traditionnelles, là on va traiter du conflit, et si on peut pas résoudre le conflit par le biais du mécanisme qu'il va falloir organiser dans le comité d'harmonisation, à ce moment-là les Inuits vont pouvoir revendiquer un remplacement ou un échange de terre, ou bien
700 se mettre d'accord pour la compensation.

Mais c'est pas quelque chose dont on peut parler maintenant, c'est quelque chose qui reste et c'est quelque chose qui pourrait arriver à l'avenir. Merci.

705 **PAR M. JOHNNY ADAMS:**

Merci Mylène de cette explication.

710 Donc si vous voulez intervenir, on vous demande de vous identifier, donner votre nom, et si vous représentez un organisme, dites-le-nous, et dites-nous si vous parlez en tant qu'individu.

PAR M. PETER ANGATOOKALOOK:

715 Merci. Alors je m'appelle Peter Angatookalook de Kuujuarapik. Je suis Inuit et je suis membre d'un comité de la Société foncière, je suis vice-président.

Ce développement et la création de ce parc, c'est quelque chose dont on a parlé, depuis qu'on en a entendu parler, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la terre.

720 La terre nous touche. Avant l'entente, je sais qu'il existe des études ou de la recherche qui porte sur le fait que par exemple, les membres du comité de Kuujjuarapik pourraient ou pouvaient emprunter des terres en dessous du 55^{ème} parallèle.

725 Je crois que cela prendrait d'autres préparations, préparatifs d'éclaircissement au sujet de la terre. On pourrait travailler de concert avec la Société foncière d'Umiujaq qui existe, heureusement.

730 Vous savez, on vous a dit, on vous a dit où se rendent les Inuits de Kuujjuarapik pour la chasse à toutes sortes d'animaux, alors du moment où il y a pas de problème ou de conflit émergeant de l'établissement de ce parc, le parc c'est une idée merveilleuse, c'est une proposition merveilleuse.

735 Moi-même, je n'ai jamais été au (inaudible) pour chasser, j'ai souvent suivi des chasseurs aînés le long des berges, sur le bord des glaces, et je suis très reconnaissant d'être ici, et de faire partie de ces audiences publiques. Merci.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci Peter.

740 Sentez-vous libre ici, et bienvenue ici, on vous offre la parole.

PAR Mme ANNIE TUSAK:

745 Je m'appelle Annie Tusak, je viens de Kuujjuarapik, et j'aimerais dire quelques mots au sujet du fait d'être Inuit. J'ai l'impression d'avoir grandi à Umiujaq parce qu'on s'y est rendu souvent. C'est seulement après la mort de mon père qu'on a cessé d'y aller.

750 Moi je pense que nous et les ancêtres, bien, c'est comme si on ne devrait pas connaître nos ancêtres; ils nous ont été cachés. Et moi, j'aimerais voir un avenir pour mes enfants, j'aimerais que mes enfants continuent à se rendre à Tursujurk, au golfe.

755 Si le parc va être mis sur pied, on n'a plus beaucoup qui nous reste, si nous on ne peut pas entrer dans le parc mais que les visiteurs peuvent le faire, nous on perd. Alors que ce sont nous qui ont pu avoir un accès libre à ces terres par le passé.

760 Si on ne serait plus permis d'y aller, mes enfants, après mettons qu'il y a un passage de plusieurs décennies, si on nous barre l'accès, aujourd'hui on nous dit, oui, vous pouvez y avoir accès, mais on ne sait pas qu'est-ce qui va se passer après plusieurs années, comment est-ce que ça va se passer.

Moi j'aimerais que mes petits-enfants puissent continuer à entrer dans le parc, à pénétrer dans le parc, et je parle en leur nom. Merci.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

765

Merci, et vous avez raison. Il ne faut pas oublier les gens qui n'ont pas leurs propres équipements de chasse.

PAR M. LACASSIE INUKPUK:

770

Je m'appelle Lacassie Inukpuk, je viens de Kuujjuarapik, je suis maire. Il me fait grand plaisir d'être ici.

775

Je suis maire depuis huit ans et demi (8 ½), et il me fait plaisir de voir cette proposition. Moi, j'ai écouté la proposition, c'est-à-dire la présentation, et je crois que je vais répéter des choses qui ont figuré, mais je vous demande, et là je m'adresse aux personnes derrière moi, qu'est-ce que vous en pensez de cette proposition du parc, pour ma question.

780

Et deuxième question, que pensez-vous de la façon par laquelle cela va avantager les Inuits. On a parlé de création de postes, lors de la présentation. Si effectivement, il y aura des emplois de créer, est-ce que ça va être les Inuits qui vont décrocher ces emplois, et si oui, pendant combien de temps, un an ou tout simplement comme employés à temps partiel, quelques mois par année.

785

La raison pour laquelle je pose cette question sur la création d'emploi, c'est que depuis l'entente de 74-75, il est arrivé que plusieurs, on a promis à plusieurs Inuits des emplois, après la convention. Mais au fur et à mesure qu'on mettait en oeuvre cette convention, il y avait des activités de ramassage, de ramasser les déchets, et une fois que cette opération terminés, les Qallunaqs sont arrivés, prendre les postes, et c'est comme ça partout pour tout ce qui a été introduit, au niveau des organismes créés de la Convention de la Baie James et du Nord du Québec.

790

795

Parce qu'à ce moment-là, il n'y avait pas beaucoup d'Inuits instruits; mais maintenant, on a de plus en plus d'Inuits instruits, et c'est seulement maintenant qu'on pourrait avoir des Inuits qui occupent ces postes.

800

Les Inuits disent souvent, ah ils viennent, ils travaillent pendant une période courte, et ensuite leur famille leur manque, ils partent, et quelqu'un d'autre vient les remplacer, c'est toujours comme ça. Ça change constamment.

Alors j'aimerais que les Inuits et les Cris y réfléchissent. Et en ce qui concerne les employés, de prendre la proposition de plan du parc, ça va prendre une administration centrale,

ça va prendre une gestion, une administration. Ça prendrait des guides pour la randonnée, les sorties en kayak, pour le ski, pour la raquette, pour la pêche.

805

Il y a également des dangers, des questions de sécurité. Faire du bateau, faire du kayak, on voit des images du lac mais on n'a jamais vraiment vu ou connu le lac, c'est vraiment dangereux; quand la marée change, c'est pas un jeu d'enfant.

810

Mais ce que Stéphane nous a dit, il semblait parler en termes glorieuse et positive, et tout a été beau, comme si tout est parfait.

815

Moi, il faut que je vous dise que ce n'est pas comme ça en réalité, et bon nombre de personnes ignorent les dangers. Les Inuits connaissent les dangers et savent comment c'est avec la terre, l'eau, les mouvements, comment ça se fait pour se déplacer à l'automne, à l'hiver, à l'été.

820

Alors si on parle de faire du kayak, ça a l'air très beau. Mais il va falloir faire très attention. Tursujurk comme on l'appelle, le golfe Richmond a déjà connu la mort de plusieurs. Donc cette entreprise ne devrait pas être entamée sans une planification très attentionnée.

825

Et maintenant, je vais dire quelques mots au sujet de la chasse. Je comprends, on m'a fait comprendre que l'ARK va gérer le parc et qu'il faut passer par l'ARK, et on comprend qu'on va pouvoir leur faire part de nos préoccupations au sujet de lac À-l'Eau-Claire et les lacs autour de la région.

830

Et si c'est le cas, étant donné que l'Administration régionale de Kativik serait le gestionnaire, si on allait de l'avant avec le parc, j'aimerais voir un document expliquant clairement aux Inuits, un document qu'on va également remettre aux familles, aux chasseurs inuits, pour expliquer qu'est-ce que ce parc, ça voudrait dire pour eux.

835

J'aimerais également dire, j'aimerais également demander si les chasseurs inuits vont être touchés par les visiteurs qui vont pénétrer dans le parc. Au printemps, à l'été, à l'hiver, pour ceux qui font la chasse au caribou, est-ce que les Inuits vont pouvoir poursuivre leurs activités de chasse à n'importe quel moment.

840

Alors j'aimerais que l'on considère cette question. Je ne voudrais pas voir une situation, par exemple, où l'on dise que vous, en tant qu'Inuk, vous n'avez pas le droit de passer à la chasse parce qu'il y a des visiteurs dans le parc, je ne voudrais pas me faire dire cela, peu importe la saison, le mois, que les Inuits ne seront pas permis de pénétrer dans le parc ou d'aller partir à la chasse.

845

Donc j'aimerais que l'ARK fasse attention à ce sujet. J'aimerais voir un document qui serait présenté aux chasseurs, et qui expliquerait clairement quels sont leurs droits.

Et de plus, je tiens à demander si la gestion de la faune, les agents de cette gestion seraient présents à même le parc, pour suivre de près ce qui se passe, surtout en regard de la chasse. Je ne tiens pas à vivre des situations où les Inuits, mes frères, mes soeurs, souffrent ou connaissent des problématiques liées à leur plan de chasse.

Leur présence et leur mécontentement a souvent eu un effet néfaste sur des chasseurs, il y a eu plusieurs cas (présence d'agents présumément), et des problématiques ont été vécues par les chasseurs inuits dues aux interventions de divers agents. Donc je tiens à ce que ce commentaire soit compris.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci Luc d'avoir partagé des commentaires si clairs.

Alors peut-être qu'on peut avoir une réponse de la part du comité, du groupe de travail.

PAR M. MICHAEL BARRETT :

Merci Johnny, merci. Quelques commentaires.

Premièrement, tel que dit, les droits d'exploitation et de chasse des Inuits ne seront pas touchés. Ces droits sont précisés dans la Convention de la Baie James et du Nord du Québec qui, assurément, a préséance sur la Loi des parcs, et s'applique sur toutes les terres de tout parc.

Vous avez demandé ce qui en était des visiteurs qui pourraient interférer ou poser une entrave aux activités d'exploitation. Pour l'instant, dans la plupart des zones, il n'y a pas de restriction sur les visiteurs, surtout dans les zones de catégorie 3. Une fois que le parc sera créé, le directeur de ce parc pourra restreindre, lorsque requis, les zones accessibles aux visiteurs.

Par exemple, si les caribous sont dans une zone et on en fait la chasse, et les Inuits et les Cris sont d'avis que la présence de visiteurs dans cette zone pourrait rendre la chasse plus difficile, pourrait les empêcher d'exercer leurs droits d'exploitation, le directeur ou la directrice du parc aurait le droit d'empêcher les visiteurs de rentrer dans cette zone.

Alors en ce sens, ça renforce dans un certain sens le droit d'exploitation réservé aux Inuits. Cela fait partie du parc proposé, de sa vision. Et assurément, ces comités d'harmonisation où tous seront représentés pourront traiter de ces choses-là, et tout cela sera traité dans les réunions de l'ARK.

Vous avez demandé ce qui est de l'application de la loi. Les employés dans le parc, il s'agira donc de gardiens du parc, employés de l'ARK, ils auront le mandat d'agir en agent de la protection de la faune adjoint, et leur mandat consistera à s'assurer que les visiteurs respectent

les règlements et les lois du Québec en matière de chasse et de pêche plutôt sportive, du fait qu'ils ne peuvent pas chasser, alors en ce sens-là, ils assureront le respect de la loi.

890

Mais il s'agira vraiment de spécialistes de la faune qui travailleront directement dans le parc.

895

Si ces gens ont besoin d'un appui d'agents plus aptes à interagir sur une base policière, ils pourront y faire appel. C'est comme ça que c'est fait en d'autres parcs, et ce sera la même chose dans celui-ci.

900

Vous avez demandé des documents. Oui, des documents peuvent être offerts mais pour l'instant, on peut dire que le comité d'harmonisation serait le groupe formel de par lequel les représentants de toutes les collectivités des Premières Nations, l'administration du parc, et Parcs Québec, toutes ces personnes seraient présentes dans ce comité d'harmonisation, pour traiter de ce genre de problématique.

905

Vous avez parlé des dangers présents dans le parc. Oui, il y a des dangers, et les employés du parc seraient formés. Oui, il faut prévoir un plan d'entraînement précis, et les employés seraient formés.

910

Les visiteurs, à l'enregistrement, recevront un "briefage", une explication par l'effectif ou les employés du parc, et c'est bien que les visiteurs aient à s'enregistrer, de sorte que les employés du parc sauront où ces visiteurs doivent se trouver. Et s'il y a des problématiques, on sera plus capable d'aller les trouver.

915

Vous avez également parlé d'emploi. Une autre chose qu'il faut faire pour les employés du parc, c'est de leur offrir un cours de formation précis. Et le gouvernement du Québec exige un plan de formation complet.

920

Et pour terminer, ces employés seront des employés de l'Administration régionale de Kativik ou de l'autorité régionale de Kativik (qui serait la bonne traduction, c'est une autorité) et donc il y aurait ces postes, mais ce serait à l'intérieur de cette structure qui existe déjà, l'ARK.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci beaucoup, chef.

925

PAR M. LOSTY MAMIANSKUM:

930

Alors voici ce que je sais, les Cris ont utilisé par le passé cette zone du Richmond Gulf, les rivières, la terre, les îles, les eaux, toutes ces zones ont des noms cris, plusieurs (inaudible) dans toute cette région dite du Golfe de Richmond. Ça, ça démontre que les Cris ont occupé ces terres, ces zones, ces eaux, ces îles. Et je désire que cela demeure comme tel.

Je ne tolérerai aucune restriction sur la chasse des Cris, une fois que le parc sera annoncé.

935 De plus, il y a certaines personnes qui n'ont jamais eu d'emploi, pas vraiment des emplois dans la vie, et c'est de la catégorie des gens qui ne parlent pas anglais, mais qui connaissent tout le travail à faire dans le bois, sur la terre, ils connaissent ça très bien.

940 Je ne vous dis pas que je suis d'accord, que je suis d'accord encore avec ce parc, mais ce que je vous dis, c'est que s'il y a des visiteurs, des jeunes, des jeunes hommes et des aînés encore jeunes, pourraient peut-être se trouver des emplois parce que ça, c'est vraiment leur spécialité. Ça, ils en sont réellement capables de montrer cette terre aux visiteurs, de leur montrer les eaux, les rivières, toute la culture crie, ça, ils connaissent tout ça.

945 Et nous désirons, nous voulons vraiment que les Cris et que leurs droits, leurs droits d'exploitation et tout autre droit, soit tout ça qui a été stipulé dans la Convention de la Baie James demeure intact et ne soit aucunement altéré.

950 Nous ne savons pas encore quel changement se pointe à l'horizon lorsqu'on crée un parc. Vraiment, vous savez, on ne le sait pas. Pour ce qui est des îles et de la zone du golfe de Richmond, les règlements concernant les îles.

955 Je tiens également à savoir quelles sont les zones qui ont été occupées autant par les Cris que par les Inuits, qui sont partagées. Comme ça, les deux (2) peuples pourront participer au développement, à la mise en valeur de ces zones-là.

Le Grand conseil des Cris n'est pas là, ils nous ont dit qu'ils enverraient une lettre d'intention un peu plus tard, où ils préciseront leurs préoccupations, la nature de leurs préoccupations, et la nature de leurs commentaires par écrit.

960 Je crois que ce parc est un bon projet en autant qu'il ne porte aucunement atteinte aux droits d'exploitation des Inuits et des Cris.

965 On ne sait pas ce que ça donnera une fois que ce sera un parc, quelles lois seront appliquées. Est-ce qu'éventuellement, ça aura un effet sur nos activités.

Alec et le maire nous ont dit quelque chose sur la subdivision des terres, en terres de catégorie 1 et de catégorie 2. Aussi, pour ce qui est du 55^{ème} parallèle, mais c'est pas encore clair, c'est pas confirmé, c'est pas encore précisé. Non, c'est pas encore clair, l'exploitation, tout ce sujet de l'exploitation pour les Cris et pour les Inuits dans le sud.

970 Tout ça, on le dit. C'est tout, nous ne faisons que faire part de nos préoccupations, nous ne vous disons pas encore que nous sommes d'accord ou pas d'accord, nous n'avons pas

encore eu une réunion finale au niveau de la collectivité entière, au niveau du Conseil, on n'a pas encore pris de décision. Nous attendons encore cette occasion de grande discussion.

975

Pour l'instant, les commentaires qui seront stipulés par le Grand Conseil dans sa lettre seront partagés avec vous, et il faudra qu'on ait des réponses par la suite. Nous aurons une meilleure compréhension de comment traiter d'autres problématiques, des problématiques liées, des pertes, des règlements.

980

C'est tout ce que je tiens à vous dire, c'est tout ce que je veux dire pour ma part. Mais nous avons des aînés parmi nous qui ont chassé, pêché dans le golfe de Richmond, et j'espère qu'ils viendront commenter ce plan.

985

Pour ce qui est de moi, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

PAR M. :

990

Pour ma part, à vrai dire, bonjour. J'écoutais la traduction anglaise et nous avons perdu ça un tout petit peu au début mais après ça, tout a bien coulé.

Je ne sais pas si vous voulez une clarification de ces commentaires, est-ce que vous avez tout compris.

995

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Oui, vous avez également manqué un peu le début en français, mais nous l'avons repris, il s'agissait d'ajuster. Alors merci d'être venu.

1000

PAR M. JOHN SHEM:

Je m'appelle John Shem (voilà, c'est un nom anglais, qui est prononcé en anglais)

1005

Pour commencer, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à cette audition. C'est un honneur de pouvoir venir devant vous. Voici mes commentaires, mes commentaires personnels. Voici ce que je tiens à mentionner.

1010

Les droits des Cris, mon père et mon grand-père, ils viennent justement de là, du lac À-l'Eau-Claire, c'est là qu'ils ont été élevés, mais mon grand-père nous a déjà quittés. Je connais bien la zone où mon père a été élevé et où il a chassé, et je tiens à respecter cela. Lui, il survivait grâce à la chasse, et je prends tout cela très au sérieux.

1015

Je désire ne voir aucun règlement ou loi réduire ou entacher, entamer la vie des Cris et leur capacité de se servir des terres comme ils le veulent. Je ne veux pas que ces développements aient un effet néfaste sur la tradition des Cris.

Toutefois, j'entends et j'aime ce que j'entends. Les nouveaux emplois, les gens pourraient s'aider grâce aux emplois, s'il y a un parc et s'ils peuvent y avoir des emplois.

1020 Nos jeunes qui sont à la recherche d'emploi, eh bien, ces postes leur seraient avantageux s'ils mettaient de l'avant pour les occuper, et puis ça les aiderait à mettre en valeur la connaissance traditionnelle, à s'y intéresser, cette connaissance touchant l'utilisation de la terre. Ils pourraient aider les gens, ils pourraient leur venir en aide, leur expliquer ce qu'est la terre. Ils pourraient aider les étrangers et les Inuits à mieux comprendre cette terre; c'est là où ils pourraient être d'une grande aide.

1025 Oui, je trouve que c'est une bonne idée. Les autres, les étrangers, ils connaissent notre tradition, notre culture, ça, ça me dérange pas, ils devraient nous connaître, savoir ce que c'est que de vivre dans le Nord. Notre culture crie demeure fort et nous nous souvenons très bien de nos ancêtres et de leur mode de vie.

1030 J'ai maintenant une question, et je veux que les représentants de Parcs Québec achètent les camps de pourvoyeurs dans cette zone du tracé du parc; je veux qu'ils les achètent et s'en servent, ces camps de pourvoirie, pour ce projet de parc.

1035 Ces pourvoyeurs, ces gens à l'intérieur du parc maintenant, ils n'embauchent pas les gens du coin, ils n'embauchent ni des Cris, ni des Inuits. Si nous étions capables d'acheter ces pourvoiries et nous en servir pour le bien du parc, peut-être que ça pourrait changer, peut-être que les Cris et les Inuits pourraient avoir plus d'emplois, des emplois en plus grand nombre, grâce à ça.

1040 Si on s'occupe bien de l'environnement, ce sera avantageux. Les Cris ont fait ça par le passé, c'est ce qu'ils ont fait, les Cris se sont toujours préoccupés de leur environnement, ils en prenaient grand soin, parce que les animaux s'y trouvaient, et voilà pourquoi c'était très avantageux de s'en occuper.

1045 Alors ces mesures de conservation, il faudrait que ce soit justement la vision, cette vision axée sur l'environnement.

1050 Lorsque vous parlez de mise en valeur, eh bien oui, d'une façon ou d'une autre, l'environnement sera touché, dès qu'on met en valeur quelque chose, dès qu'on développe quelque chose, et ça vous le savez.

Il y aurait d'autres personnes qui arriveraient, une population qui arriverait, des visiteurs, il y a toujours un impact négatif, même si ce n'est qu'au niveau social sur la collectivité.

1055 Alors la collectivité devra être préparée, le gouvernement devra savoir que ça aura lieu, bien qu'il y aura également un impact positif et un développement économique, une mise en valeur de l'économie, il y aura un impact négatif sur le plan social.

1060 Cela dit, j'arrêterai là. Moi personnellement, je suis pour cette initiative, cette initiative de conservation, de protection de ces terres. Pour les touristes, je crois que c'est quand même un pas dans la bonne direction, c'est une idée positive.

1065 Vous avez mentionné que vous allez parler avec les camps de pourvoirie, probablement pour acheter leurs avoirs pour le parc. La bande, la Première Nation "Onokchi", ma bande, avait construit des structures, des camps à des fins d'exploitation et moi, je me demande ce que vous allez faire de ces structures, est-ce que vous allez les intégrer de mise en valeur ou est-ce que vous allez simplement compenser la bande pour son avoir, ces bâtiments. C'était ma question.

1070 Merci de m'avoir écouté.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Alors bonjour, merci, merci John.

1075 Alors Alain pourrait peut-être répondre à la question de John Shem en matière de pourvoirie.

PAR M. SERGE ALAIN:

1080 Oui, sûrement. Alors peut-être au départ répéter que la Convention de la Baie James a préséance sur la Loi sur les parcs et que donc, pour ce qui est des activités des bénéficiaires, que ce soit la chasse, les camps, etc., tout ça, il n'y aura aucun changement pour les gens d'ici.

1085 Donc le parc est d'abord pour eux mais aussi, faut dire que la limite du parc et le zonage ne vient pas affecter du tout l'état des catégories 1-2, et donc, pour les activités que les gens faisaient déjà, ce sera une continuité.

1090 Pour ce qui est, monsieur a parlé des emplois, je pense qu'il faut mentionner qu'un parc, c'est d'abord là pour protéger la terre, protéger le territoire et aussi pour le faire connaître, donc faire connaître le milieu naturel mais faire connaître aussi les aspects culturels qu'il y a dans ce territoire-là, et je pense qu'on peut dire, sans se tromper, que qui mieux que les gens des communautés concernées pour faire connaître ces choses-là.

1095 Et donc, il y aura des emplois intéressants pour les gens des communautés pour faire découvrir ces belles choses aux visiteurs, et il y aura aussi des emplois qui seront créés en dehors du parc, mais encore là, en lien avec la culture des gens d'ici, parce que les visiteurs vont vouloir découvrir cette culture-là.

1100 Et donc, il y aura des gens qui devront, qui pourront en fait mettre sur pied de petites entreprises pour faire découvrir cette culture-là, mais on devra aussi loger ces gens-là, les nourrir, donc il y aura des emplois de ce type-là aussi.

Mais ces visiteurs-là viendront aussi visiter le parc et vous visiter au rythme que vous voudrez bien les recevoir. Et donc, si les communautés mettent en place des choses pour recevoir beaucoup de visiteurs, il y en aura beaucoup; si les gens préfèrent recevoir au départ moins de visiteurs, ce sera le cas aussi. Donc je pense que c'est important aussi de le mentionner.

Pour ce qui est des pourvoiries, la Loi sur les parcs prévoit que les installations qui sont présentes dans le parc et qui n'appartiennent pas à des bénéficiaires sont rachetées par le gouvernement. Et c'est la même chose au sud, dans les parcs au sud, où il n'y a pas de convention, tous les immeubles, les bâtiments qui sont dans le parc sont propriété du gouvernement, sont rachetés par le gouvernement quand le parc est créé.

Mais ici, en territoire conventionné, s'il y a des équipements, des pourvoiries qui appartiennent à des non-bénéficiaires, ils seront rachetés, et s'il y a des aménagements qui appartiennent à des bénéficiaires, ils peuvent demeurer propriétaires et garder leurs bâtiments.

PAR M. SANDY PETAGUMSKIUM:

OK, bienvenue, bienvenue à vous tous. Bienvenue aux visiteurs surtout. Je m'appelle Sandy, je suis de cette communauté, collectivité.

Vous me verriez pas ici devant vous habituellement. Je me souviens qu'on a passé beaucoup de temps sur la terre, Richmond Gulf, lac À-l'Eau-Claire, nous avons chassé là avec nos parents.

Tout ce que vous avez apporté ici pour nous, pour qu'on comprenne tout ce que vous avez apporté, j'y ai pensé auparavant, quand ils ont commencé à parler de ce parc. Alors moi, je savais aujourd'hui qu'est-ce qui se dirait ici aujourd'hui par les Cris et les Inuits. Je sais qu'on a nos façons différentes de comprendre ce que c'est que ce parc.

Moi j'estime que nous devrions essayer de se comprendre, les Inuits et les Cris, en ce qui concerne le parc.

Lac À-l'Eau-Claire, c'est la superficie dont j'aimerais parler. L'automne dernier, moi, j'ai été chasser là-bas, moi, ma femme et mes deux (2) enfants, et un après-midi où il faisait très beau, on a fait un feu à l'extérieur, ma femme a fait cuire de la viande, mon enfant, ma fille, elle m'a dit, c'est merveilleux ici, c'est tellement beau, ces terres. Elle m'a demandé comment, qu'est-ce que je comprends de ce qui se dit pour le parc.

Alors moi, je lui ai dit, je ne comprends pas tout à fait ce dont ils parlent pour le parc. Alors elle m'a demandé: Pensez-vous qu'à l'avenir, on ne pourrait plus faire tout ce qu'on a déjà fait, en tant que Cris et Inuits, là ici dans le parc. Donc je lui ai dit que je ne savais pas.

1145 Et elle m'a dit, c'est tellement beau par ici. À l'avenir, je vais essayer de venir voir cette place aussi souvent que possible, de voir ces terres. Alors je lui ai dit que moi, je ferais pareil. Parce que je ne sais pas exactement quelle serait l'entente pour ce qui est du parc.

1150 C'est comme nous a dit notre chef, on ne peut pas dire oui, on ne peut pas dire non, mais en ce qui nous concerne, j'aimerais dire que j'aime ce que j'entends jusqu'à date.

1155 Et quand il est question de la sécurité au sein du parc, nous, quand on s'en va dans d'autres communautés, on ne connaît pas les dangers qui existent dans chaque communauté. C'est comme ça que je comprends pour le parc, qu'il y aurait des zones de danger.

1160 En ce qui nous concerne, j'aimerais dire que moi, je suis prêt à aider en autant que je peux, peut-être comme guide, avec un bateau, un ski-doo, motoneige. Moi, je connais le parc, surtout la zone autour du lac À-l'Eau-Claire, et même le golfe Richmond. J'ai vu tout le lac du Golfe Richmond, d'où Umiujaq.

1165 J'ai travaillé avec Willie au golfe Richmond l'an dernier, et j'ai vraiment apprécié le fait qu'on a travaillé ensemble là-bas. Voilà ce que je voudrais, je voudrais qu'on se parle, qu'on se comprenne pour ce qui est de ce parc.

1170 Alors ce qui se passera à l'avenir, ce que le Créateur nous a donné, pour ce qui est du parc, voilà ce que j'aimerais faire, j'aimerais qu'on soit de bons voisins, et j'aimerais accueillir les visiteurs qui veulent venir voir le parc.

1175 Moi, j'aime l'idée de créer le parc pour le bénéfice de mes enfants, même si je ne serai pas là pour eux, même si je ne serai plus là.

1180 Une dernière chose. J'ai entendu dire par quelqu'un de Richmond Gulf, ça prend une espèce de clé pour pouvoir entrer dans le parc. Mais quand le Créateur nous a donné la vie, il nous a donné la clé pour entrer dans toute terre dans le nord, partout dans la région du nord, en terre inuit ou crie.

1185 Les Inuits ou les Cris, ils ont la clé pour accéder à la terre, pour chasser là où ils veulent. C'est comme ça que les Inuits et les Cris ont été créés par le Créateur.

1190 On nous a aimés. Et ils ont la vie à partir de la faune, de génération en génération, même aujourd'hui, on utilise encore ces ressources, comme l'ont fait nos grands-pères d'avant nous. Et pour moi, c'est très important de pouvoir continuer cette tradition.

1195 Et j'aimerais également vous remercier tous, parce que je voulais pas trop parler. Parce que si je devais tout dire ce que je voudrais dire, mon dieu, je serais ici toute la nuit. Alors je vous souhaite la bienvenue à notre collectivité, merci.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

1190 Merci Sandy.

PAR M. JOHN PETAGUMSKUM:

1195 J'aimerais vous souhaiter la bienvenue à notre communauté.

1200 J'aime vraiment entendre ce que tout le monde a à dire au sujet de la terre. Moi, j'ai grandi ici, dans les terres autour du golfe Richmond, et depuis que j'ai pu subvenir à mes besoins, j'ai estimé que j'allais continuer la tradition qui m'avait été transmise par mes aïeux. Alors j'irai à l'intérieur des terres avec mon canot et ma pagaie, je ferai des portages pour remonter les rivières.

1205 Mais plus tard, ils avaient des bateaux motorisés qui permettaient un accès plus facile; et aujourd'hui, il existe même des avions qui facilitent davantage l'accès à ces terres.

1210 Et je tiens à vous remercier beaucoup de tout.

1215 Quand ils vont créer ces lignes de trappe, ce parc ici, ça va subir des incidences causées par ma ligne de trappe. Il y a des gens dont les maîtres de trappe, dont les lignes de trappe sont tout petits, et si on pouvait pas empêcher Hydro-Québec de développer cette zone, il y a des lignes de trappe qui se trouvaient en dessous de l'eau et inondées, voilà pourquoi je voulais que ma ligne de trappe soit une région immense.

1220 Et plus je vieillis, parce que je vieillis, j'ai légué ma ligne de trappe à mon fils aîné, et moi, j'ai visité, j'ai vu la terre au-delà de ma ligne de trappe et j'ai vu là où il y a les rivières qui coulent jusqu'à l'autre côté, même avant la venue des avions. Et depuis qu'il existe des avions et qu'on s'en sert, je n'ai plus vu ces zones.

1225 Voilà pourquoi je veux vous remercier de vos tentatives de préserver et conserver ces terres, pour que l'Hydro-Québec ne serait plus, ne serait pas en mesure de détruire. Pour que les Inuits et les Cris puissent continuer à récolter comme avant dans ces secteurs.

1230 Les Inuits n'ont jamais vu les terres intérieures, mais dans le vieux temps, ils y allaient, comme le faisaient les anciens Cris. À un moment donné, les gens pouvaient chasser et on partait à la chasse avec des Inuits.

1235 Voilà pourquoi nous traitons les Inuits comme nos frères, parce qu'eux nous donnaient ce qu'ils avaient tué, si nous on n'avait pas été assez fortuné ou assez chanceux de tuer des bêtes pour nous-mêmes.

1230 Et ces moments de partager ce qu'on avait chassé avec les Inuits, ce sont des moments que je conserve dans ma mémoire comme étant les moments préférés.

Moi je crois que le Créateur, le gardien de la vie aurait fait entrer ces gens dans nos terres pour nous aider à protéger nos terres; c'est comme ça que je pense.

1235 Il paraît qu'il y aura une clôture autour du parc, et qu'il y aura une barrière pour avoir accès au parc. Et ces clôtures vont protéger les animaux, et c'est ce qu'on veut faire pour les générations à venir, protéger et conserver ces terres.

1240 Le Créateur m'a aidé à conserver ces terres, voilà ce que je pense. Il a fait pour que l'on puisse continuer à préserver la nature.

Et moi, j'aimerais dire quelques mots sur les déchets, parce qu'il faut s'assurer qu'aucun déchet ne soit déversé dans les eaux, les lacs, les rivières, et même les eaux usées, il faut pas que les eaux sales soient déversées dans les ruisseaux mais plutôt plus loin, déversons-le dans la terre, pour que ça puisse drainer.

1245 Il faut conserver chaque parcelle de terre de cette région. Et pour ce qui est des déchets ou des eaux sales, il ne faut pas qu'ils soient déversés dans les sources d'eau.

1250 J'ai vu des cas où des cabanes, où il y a beaucoup de déchets, c'est pour nos générations ultérieures même si nous, on sera pas là. C'est pour ceux qui nous suivent qu'il faut assurer la propriété de la terre.

1255 J'aimerais parler du golfe Richmond. C'est dangereux quand il y a de la glace dans ces secteurs. Quand la marée est haute, la glace entre dans le golfe Richmond. À marée basse, la glace passe par le chenal pour quitter par la baie.

Moi, j'ai traversé le chenal souvent dans ma vie en canot, et j'ai même dirigé un capitaine pour qu'il puisse entrer dans le chenal en bateau motorisé. À chaque été, je me rendais à Moose Factory, alors que les postes de traite se trouvaient aux alentours, dans un bateau.

1260 Il est très important que les jeunes, quand ils voyagent dans ces secteurs-là, qu'ils voyagent, qu'ils se déplacent avec un chasseur d'expérience.

1265 Alors je vous raconte simplement ce qui se passe sur ma connaissance de ces zones. Moi, j'ai déjà été dans des vaisseaux, dans des bateaux pour parcourir ces eaux. Vous pensez que peut-être j'essaie de vous dire que j'ai vu beaucoup des terres intérieures ou les terres le long des berges, les berges de la baie d'Hudson.

1270

J'aimerais remercier tout le monde ici présent, c'est le Créateur qui vous a envoyés, qui vous a envoyés pour nous aider à conserver ces terres, pour être sûr que nos voix soient entendues pour protéger la terre.

Voilà tout ce que je voulais vous dire, merci.

PAR M. JOHNNY N. ADAMS:

Merci beaucoup. Le nom de l'aîné n'a pas été mentionné dans la traduction. John Petagumskum Senior. Alors applaudissons-le!

PAR M. SAPPA FLEMMING:

Je m'appelle Sappa, Sappa Flemming.

Je sais que ce projet existe depuis longtemps, j'en ai entendu parler depuis ses débuts. Le développement hydroélectrique potentiel a été mentionné, ça fait partie de l'entente Sanarrutik. Ces dispositions existent face à des négociations.

On a parlé des phoques de lac À-l'Eau-Claire, et du fait qu'ils n'existent pas en quantité énorme, et qu'on en trouvait en Russie, mais que chez nous, c'est vraiment la seule place au Canada où l'on retrouve ce type spécial de phoques.

Alors j'aimerais savoir ce que les gestionnaires de la faune ont l'intention de faire pour ces phoques. Et quelle serait la nature du danger auquel ils feront face, comment est-ce qu'on va les classer.

Parce que la même chose s'est passée auprès du béluga aujourd'hui. Et ayant ça en tête, est-ce qu'on va prioriser le développement hydroélectrique ou sauver les phoques. Si le développement hydroélectrique va avoir des incidences sur les animaux, c'est vraiment que si le développement hydroélectrique serait une façon de gagner de l'argent, est-ce que cela primerait sur la conservation des animaux.

On nous a jamais dit que quand on identifie un animal comme faisant partie d'une espèce en danger, où on voit l'extinction, peu importe nos droits, normalement, ce sont les droits des animaux qui doivent primer, qui doivent prévaloir. Une fois qu'on a désigné en voie de disparition, ça devrait être le cas pour tout développement hydroélectrique.

Nos droits de chasse pour les bélugas ont été touchés. Pour moi, c'est important. On veut être soutenu là-dedans, et nos droits de chasse ne devraient pas être touchés par la création d'un parc.

Si l'argent, c'est la priorité pour le développement économique, et mettons que l'Hydro veut faire un développement, eh bien là, c'est l'argent qui va devenir prioritaire. Est-ce qu'il faut se comprendre? Comment est-ce que les animaux vont être classés dans les classifications d'espèce en voie de disparition.

J'aimerais également parler de l'exploration des sites miniers, et ils ont laissé derrière eux énormément de débris, des déchets, et les sites n'ont pas été nettoyés. À tous les ans, on dit, ah oui ça va se faire nettoyer. Et il y avait des préparatifs l'an dernier, mais même jusqu'à maintenant, c'est l'été, on n'a pas toujours pas vu de projet ou de début d'activité de nettoyage.

Voilà ce que je voulais vous mentionner, merci.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci Sappa.

(PARTIE EN ANGLAIS)

Pourriez-vous répéter encore, juste répéter en français, ça va aller.

PAR M. STÉPHANE COSSETTE:

Donc je disais que si jamais il y avait un projet hydroélectrique qui était mis de l'avant par Hydro-Québec, il y aurait à coup sûr une étude d'impact qui serait réalisée, et le loup marin entre autres étant une espèce sur la liste des espèces menacées ou vulnérables, ce serait un élément important de cette étude-là, et l'objectif serait de protéger cette espèce-là, donc de s'assurer que le projet, s'il y en avait un, ne mettrait pas en danger l'espèce.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Mike, pourriez-vous réagir à l'autre partie au sujet de l'exploration minière et les sites qui n'ont jamais été nettoyés, pourriez-vous peut-être réagir.

PAR M. MICHAEL BARRETT:

Merci Johnny. C'est un peu à l'extérieur du parc.

L'an dernier, en ce qui concerne les sites d'exploration minière abandonnés, l'ARK, le gouvernement du Québec et quelques-unes des compagnies qui avaient fait l'exploration minière avaient signé une entente.

Ce financement nous a permis d'entamer l'an dernier le nettoyage, surtout au nord de (inaudible) chikamach, et près de (inaudible) et d'autres sites du genre Kangiqsujuaq.

C'est une entente qui prévoit quatre (4) ans de plus en termes de financement. Il y a un site important au sud d'Umiujaq, entre ici et Umiujaq, et je crois que c'est prévu pour la troisième année du projet.

1360 Alors cette partie-là, je suis content que vous en ayez parlé, on y travaille.

Et au sein du parc, comme John l'a déjà dit, l'idée de laisser des déchets ou des matériaux dans le parc, tous les visiteurs et le personnel du parc vont avoir comme priorité de ne pas laisser de vidanges et de tout sortir ce qu'ils font entrer. Alors si on l'amène dans le parc, on le ramène et on le sort du parc.

1365

PAR M. JOHNNY ADAMS:

1370 L'autre signataire, c'est la Société Makivik, eux autres aussi sont signataires à cette entente. Je voulais simplement l'ajouter.

Est-ce que George et Mylène sont là. Et ils ne vous aimeraient pas si je disais pas ça.

PAR Mme LOUISA TOUKIAPIK:

1375

Je suis une résidente de Kuuujuarapik depuis très longtemps, depuis que mon père est décédé, en 1931, à Kuurjjuarapik, nous avons grandi ainsi, et en 1948, je suis venue habiter plus au nord, et j'ai habité avec un couple d'aînés, un couple âgé, mais depuis lors, je suis venue ici donc j'ai grandi plus au nord et aussi avec les Cris âgés et qui sans doute sont au courant du fait qu'on a grandi là.

1380

Les Cris sont en faveur des limites proposées par le parc, les Inuits et les Cris ont déjà été très proches, alors il faut penser que pour soutenir et pour être en faveur, appuyer les tracés proposés du parc, il faut pas se limiter à des limites de terres, parce que la limite proposée est énorme, alors il faut être en faveur, il faut l'appuyer.

1385

Nous devons songer aux générations futures. Même si aujourd'hui, il est facile pour nous de vivre dans le confort, après la création de la limite, alors il faut déjà penser maintenant et réfléchir maintenant pour empêcher des problèmes ou des conflits à l'avenir.

1390

Il faut donc se parler, et appuyons notre avenir. Nous avons des générations futures, beaucoup de générations futures qui vont être là, alors que nous, on n'y serait plus. Et ils auront peut-être des difficultés, si on a des conflits de territoire.

1395 Et je me demande si ce parc va être à l'avantage des Inuits en créant des emplois. J'aimerais que les gens comprennent que ce serait essentiel de nous assurer de la protection de la terre, et que c'est pas l'argent qui va être la priorité.

1400 On a déjà eu tellement de difficultés ici sur ces terres, il fallait vraiment lutter pour survivre. Alors s'il vous plaît, n'acceptez pas tout de suite, mais assurez-vous que cette terre va être protégée.

1405 Personne peut nous donner de l'argent qui va durer à perpétuité, l'argent ne va pas durer pour toujours. Donc il faut également songer aux visiteurs, les non-Inuits qui vont venir et qui vont avoir accès au parc.

Voilà, merci!

PAR M. MIVA NIVIAxie:

1410 Merci, merci beaucoup, Louisa, et merci à vous tous et à vous toutes.

Je m'appelle Miva Niviaxie, et je vis depuis longtemps à Kuujjuarapik, moi aussi.

1415 En 1995 ou 75, nous n'avions pas beaucoup de terre, en tout cas qui nous appartenait. La catégorie 1, c'est une petite aire et catégorie 2 aussi, c'est pas beaucoup de terre. Nous sommes incapables d'utiliser ou d'accéder aux terres de catégorie 2 à l'intérieur des terres, et lorsque nous avons appris que les autres membres de la collectivité Kuujjuarapik se déplaçaient et que la collectivité serait subdivisée en raison de la création d'Umiujaq, alors une division a eu lieu.

1420 C'est alors que cette subdivision a créé de plus petites parcelles de terre. Nous n'avons rien gagné et même avons-nous perdu quelque chose.

1425 Par le passé, on regardait les terres en deçà du 55^{ème} parallèle pour voir sur lesquelles nous pouvions faire valoir des réclamations; ça, c'était durant la période où la famille (inaudible) se trouvait dans cette zone. Bien que nous avons tâché de faire valoir cela, personne s'en est préoccupé.

1430 Alors deux (2) collectivités ont été créées lorsqu'Umiujaq a vu le jour et que la terre a été subdivisée.

1435 De plus, on nous a dit que là, il y aurait des quotas pour la chasse au béluga et maintenant, nous avons cette proposition d'un parc, et on nous dit que nos terres de catégorie 2 pourraient possiblement, bien qu'il pourrait y avoir une compensation pour elles, bien en fin de compte, nos terres vont en s'amointrissant.

1440 Si on pense à une compensation, est-ce qu'il s'agirait d'argent, ou d'un échange contre d'autres terres, c'est pas évident. Qu'est-ce qu'on peut avoir, de toute façon lorsqu'on constate que notre population va en croissant, je me demande si les terres reçues pourraient être suffisantes.

Depuis si longtemps, j'ai vraiment l'impression de ne pas être le bienvenu, je ne me sens pas chez moi. Est-ce que nos terres seront encore subdivisées, fracturées, que pour en arriver à des parcelles moindres alors que notre population va en croissant.

1445

Et chaque fois, il faut se plier aux lois du gouvernement du Québec ainsi qu'aux lois du gouvernement du Canada, puisque nous sommes gouvernés par eux.

1450

Oui, on nous dit que la Convention de la Baie James et du Nord du Québec a toujours préséance et que nos droits sont ainsi protégés, aujourd'hui nous apprenons que lorsque des personnes inuits se déplacent vers le sud, on regarde dans leurs sacs, dans leurs effets pour voir s'ils ont de la nourriture sur eux, surtout dans les aéroports.

1455

Je crois que ce sur quoi on devrait s'attarder aujourd'hui, ce serait beaucoup plus important, ce serait de savoir combien de non-Inuits viennent ici dans le Nord et combien de notre nourriture, de notre faune prennent-ils, ils partent avec quoi. Ils ont tellement d'avions qu'ils peuvent rentrer et sortir comme ils veulent et mettre ce qu'ils veulent dans les avions.

1460

Et ceux qui veulent nous appuyer, nous aider à nous faire comprendre ne disposent pas des moyens pour ce faire. Oui, nous comprenons ce que vous envisagez, là, mais il y a toujours un mais. Nous allons à nouveau perdre de nos terres.

1465

Malgré nos efforts par le passé, nos efforts faits pour décrire nos réclamations, nos droits, même sur les côtes, les rives, nous les écrivions par le passé pour préciser ce sur quoi nous avions le droit de gouvernance, mais maintenant, c'est défini comme étant à l'intérieur des terres, et nous ne sommes même pas en mesure de se servir de ces terres, loin à l'intérieur des terres, il s'agit d'une bande de terre, pas des côtes.

1470

Pour faire croître quelque chose, pour créer quelque chose comme Umiujaq l'a fait, comme (inaudible) l'a fait, eh bien, il faut savoir que les lois existantes, les accords ont toujours préséance. Bien que ce soit bien en partie, on ne peut savoir exactement ce qu'il adviendra de nos enfants et de nos petits-enfants.

1475

Si les lois des parcs et les lois de Parcs Québec prennent préséance, comment savoir ce qu'il adviendra de nous. On nous a consenti de si petites parcelles de terre par le passé, alors il faut se rendre compte que ce projet, bien, nous voudrions que nous ayons nos terres ici aussi, plus au sud.

1480

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci Miva.

1485 **PAR UN REPRÉSENTANT DE LA PROTECTION DE LA FAUNE:**

... au niveau provincial, j'aurais deux (2) petites questions, et puis pour poser ma deuxième, je devrais être répondu à ma première.

1490 Ma première s'adresse à monsieur Cossette, ma première question s'adresse à monsieur Cossette. Sur le PowerPoint qu'il nous a démontré, il parlait qu'il y avait possibilité d'ouvrir des pourvoiries.

J'aimerais ça savoir si c'est seulement exclusif aux Cris et Inuits.

1495

PAR M. STÉPHANE COSSETTE:

Oui, la possibilité d'ouvrir de nouvelles pourvoiries est exclusive seulement pour les Cris et les Inuits.

1500

PAR UN REPRÉSENTANT DE LA PROTECTION DE LA FAUNE:

Puis ma deuxième question, les activités qui peuvent être offertes dans les nouvelles pourvoiries qui peuvent être ouvertes à l'intérieur des parcs, c'est des pourvoiries uniquement pour les activités de pêche, parce que les visiteurs venant à l'intérieur des parcs ne peuvent pas pratiquer la chasse à l'intérieur des parcs.

1505

Dans le fond, ça répond un peu à ma deuxième question, mais comme je sais que la Loi sur les parcs vont racheter les camps puis les installations des pourvoyeurs, s'il y aurait eu un pourvoyeur inuit, puis il aurait voulu garder son droit de pratiquer la pêche, est-ce que le gouvernement aurait racheté ses installations quand même, puis il aurait fallu qu'il reparte à zéro ou il aurait pu passer droit et continuer ses opérations.

1510

PAR M. STÉPHANE COSSETTE:

1515

Oui, en fait il aurait pu conserver ses installations à ce moment-là. Mais il est sûr que puisque le parc sera administré, géré en fait par l'Administration régionale de Kativik, il y a aussi des discussions à y avoir avec cet organisme-là pour ce qui est d'équipements qui pourraient demeurer dans le parc.

1520

Mais oui, dans les faits, un pourvoyeur bénéficiaire de la convention pourrait conserver son équipement dans le parc, comme je disais tout à l'heure qu'une personne qui posséderait des aménagements dans le parc présentement, et qui serait bénéficiaire, pourrait aussi les conserver.

1525

PAR M. JOHNNY ADAMS:

1530 Alors la table est disponible, le microphone est ouvert. Alors la table est là, nous écoutons vos commentaires, nous accueillons vos questions portant sur cette présentation.

PAR M. JIMMY :

1535 Bonjour, je m'appelle Jimmy (inaudible), de Kuujjuarapik, je vous remercie d'être ici. Je suis né à Kuujjuarapik et j'ai travaillé ici, j'ai contribué au bien-être de la collectivité. Je ne vais pas vous donner mon âge.

1540 J'ai noté un changement qui a eu lieu et j'aimerais m'en servir comme exemple. Les Inuits et les Cris se sont rapprochés, se sont entraïdés, mais depuis ma jeune enfance, j'ai noté qu'il y a eu un changement pour le pire, une sorte de séparation entre les deux (2) groupes, c'est votre terre, c'est notre terre, même si nous habitons la même collectivité, nous vivons en deux (2) groupes séparés, un peu peur l'un de l'autre, bien sûr, nous avons un peu peur.

1545 Bien que j'entends dire que cette proposition de parc éventuel est assez bon, je sais que parfois, il y a des changements qui se font en cours, donc il faut faire attention, quel sera l'impact sur nos générations futures, comment pourrons-nous leur assurer une vie correcte ici, à Kuujjuarapik et autour.

1550 Je crois qu'on avait commencé à travailler sur cette proposition en 1991, oui, et les plans ont été modifiés au fur et à mesure qu'on a travaillé dessus. Si le parc est ouvert, est-ce que d'autres changements auront cours une fois que le parc a été créé.

1555 Nous entendons dire que les droits des Inuits, que les activités traditionnelles seront respectées, en vertu de l'entente, de la convention. Mais si moi, je veux aller à la chasse et accéder au parc, est-ce que nous allons déranger les visiteurs qui s'y trouveront, est-ce qu'ils vont nous en vouloir. C'est pas tout à fait évident.

1560 Et on ne sait pas si ce parc verra le jour, mais puisque nous sommes là et que nous en parlons, tout en me demandant si nous allons dire oui ou non, je veux vous dire que j'ai déjà observé ce changement important chez nous, à Kuujjuarapik, en regard des relations entre les Cris et les Inuits, et est-ce qu'on verra la même chose à l'intérieur du parc.

1565 Quelqu'un a mentionné le fait qu'il y aurait cinquante (50) ans pour une demande de compensation, au cas où la tradition inuit serait atteinte d'année en année, j'aimerais clarifier tout cela dès le début.

1570

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Jimmy, c'est très sensé, c'est-à-dire que nous avons tout à fait compris ce que tu as dit, c'était clair. Merci.

Sentez-vous vraiment à l'aise, soyez les bienvenus ici à cette table. Ce microphone est placé justement pour que nous puissions vous entendre et connaître vos opinions.

Je suggère que nous prenions une pause de dix (10) minutes, ça vous va, dix (10) minutes. Vous pourriez consulter la carte et parler entre vous, et puis nous reviendrons pour...

(Fin de l'enregistrement)

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)

PAR M. JOHNNY ADAMS:

1595

Mesdames et messieurs, s'il y a des personnes qui désirent poursuivre cette activité de partage d'opinions, qui ont des interventions à faire, des choses qu'ils aimeraient ajouter à ce qu'ils ont déjà dit, s'ils ont oublié de parler durant la première période de cette audience, les microphones sont à nouveau allumés.

1600

Alors nous sommes toujours là pour vous écouter, pour vous entendre.

PAR M. PETER :

1605

Je m'appelle Peter (inaudible) et je suis là pour m'exprimer. Je ne sais pas si vous pourrez répondre à ma question mais je vais poser la question quand même.

1610

Alors j'aimerais que vous m'aidiez à me rappeler de quelque chose. Alors dans le parc, le lac aux Phoques n'est pas inclus, c'est ça, dans le périmètre de ce parc? C'est ce que j'ai vu. Tel que je l'ai vu, le lac aux Phoques n'est pas inclus.

1615

Que faisons-nous donc, que désirons nous faire. Est-ce que nous donnons à l'Hydro cette partie de terre pour faire des projets d'Hydro sur cette rivière Nastapoka sans le mentionner, c'est ça qu'on fait, on donne ça à Hydro-Québec?

1620

Si Hydro crée un projet là-bas, sur la rivière Nastapoka, si on ne prend pas tout de suite ce lac aux Phoques et cette rivière Nastapoka, si on le prend pas maintenant, est-ce possible qu'Hydro dise, on va faire des projets. Et si on donne cette terre à Hydro, nous sommes déjà, par ce fait, acceptant qu'il y ait des lignes électriques, des fils et de tout qui traverseront le parc. Est-ce que c'est ce que nous voulons, que ces lignes de transmission passent dans le parc?

1625

Nous avons maintenant un choix à faire, le choix de demander que le lac aux Phoques soit inclus à l'intérieur du périmètre du parc, nous pourrions demander que ça se fasse ainsi. Ça, c'est ça qu'on pourrait faire, voilà ce que je me dis, voilà à quoi je suis en train de penser.

1630

Je parle pour vous dire ma pensée, je ne vous dis pas que c'est comme ça que ça va se passer. Pour commencer, il faudrait que les Cris et les Inuits prennent une décision à ce sujet. Ma décision à moi ne compte pas, il faudrait que ce soit les Cris et les Inuits qui veuillent poser la question: est-ce que nous devrions faire inclure le lac aux Phoques et la rivière Nastapoka à l'intérieur.

Et les phoques d'eau douce aussi, à l'intérieur des terres, les loups marins. Alors ce lac aux Loups marins, c'est ce dont on parle.

J'ai entendu dire que les Inuits ne peuvent pas chasser la baleine, on leur a dit de ne pas chasser les baleines et les mammifères marins. Je crois que les Inuits et les Cris, on ne devrait pas leur dire comment chasser, comment chasser le loup marin d'eau douce. Ça ne me semble pas bien, pas correct que quelqu'un de si loin vienne nous dire comment faire la chasse d'un tel animal ou d'un autre.

Nous sommes dans le Nord, nous savons comment mener la chasse, comment assurer la survie des animaux.

Alors dans ce processus de questionnement, tel que je l'ai dit auparavant, il faut quand même assurer l'entente, il faut quand même travailler ensemble. Là je ne fais que vous dire ce que moi je pense; ici, il s'agit de mes réflexions personnelles, je tiens à vous les dire.

S'il y a des camps de pourvoirie dans cette zone, oui il faut s'occuper des déchets, il faut décider comment nous allons traiter les déchets. De plus, ceux qui passent une journée là-bas, il faudrait qu'ils ramènent leurs déchets. Ceux qui partent pour une journée, partent en randonnée, parfois ils apportent leurs déchets et les laissent sur le territoire; il faut apprendre comment rapporter ça au camp pour le brûler au camp ou quelque autre procédé. Il faut faire attention avec l'environnement et s'en occuper.

Moi, j'aime beaucoup les photos dans ce document, c'est très agréable à l'oeil. Mais sans doute d'autres personnes se demandent, mais qu'est-ce que c'est, ça, c'est où ça, j'ai jamais vu ça, où est-ce que ça se trouve. Je suis heureux de savoir où sont ces endroits et d'avoir pu vous parler.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Je tiens à mentionner que nous avons entendu des commentaires similaires à ceux que vous venez de partager avec nous en regard de la rivière Nastapoka et le lac aux Loups marins, et on en prend bonne note.

PAR M. FLEMMING:

Je m'appelle (inaudible) Flemming et j'étais ici avant aussi, et je sais que les gens vont à la chasse et à la pêche assez régulièrement dans cette zone, les non-bénéficiaires qui y vont à la pêche. Ils connaissent les règlements, mais nous n'avons pas habituellement de tels règlements dans la région des Inuits.

Alors ils remettaient à l'eau les poissons, et même s'ils avaient l'intention de les remettre à l'eau, souvent le poisson était déjà endommagé, et puis il y a d'autres poissons qui ont été pris et puis ils sont avariés, parce qu'ils en avaient pris tellement, ils savaient pas quoi faire avec.

Et puis ça, c'est lié à toute la question de la pêche sportive. Surtout lorsqu'ils prennent un très grand poisson, même s'ils n'ont plus droit au poisson, ils aiment bien se faire prendre en photo avec ce poisson, ils vont même mesurer le poisson. Je crois qu'on ne devrait pas permettre de telles actions.

1680

Et s'ils prennent un nombre qui dépasse leur quota, ils ne devraient pas comme le tirer à l'eau, même quand c'est mort, juste pour pouvoir continuer à s'amuser à pêcher, ils devraient nous l'apporter. Ils devraient savoir comment donner cette nourriture en excès aux Inuits, parce que nous, on ne gaspille pas la nourriture.

1685

Et puis c'est pas bien pour les poissons lorsque ceux qui vont à la chasse que pour des raisons sportives de prendre un poisson, de le remettre à l'eau, et là, il y en a un autre qui arrive et qui prend le même poisson, vous pouvez imaginer ce que ça fait au poisson.

1690

Ces hommes qui chassent comme si c'était un sport, lorsqu'ils remettent le poisson à l'eau, la bête est endommagée. Ça, ça va se passer dans notre parc.

Et puis les petits aéronefs qui arrivent ici et là. Puis là, ils sont un peu partout, là, on les voit partout. Il se peut qu'il y en ait qui n'ont même pas le droit d'entrer, qui n'ont pas de permis de pêche.

1695

Parfois on les voit qui descendent du ciel et nous, les chasseurs, on n'a pas vraiment le droit de dire quoi que ce soit. Il faudrait qu'on nous dise quand et qui, de qui s'agit-il, quand est-ce qu'ils vont arriver. Nous aimerions être au courant de leurs déplacements.

1700

Si nous pourrions avoir le nom de l'aéronef, avec un numéro d'identification, pas qu'on puisse le voir sur l'avion, est-ce que ce serait possible de les identifier.

Et un autre exemple, les grandes îles, eh bien, il y a des chasseurs américains qui sont arrivés là. Ils venaient sur les terres et sur les lacs à l'intérieur des terres, et ils occupaient des zones boisées, de sorte qu'on ne puisse pas les repérer des airs.

1705

Et ces petits aéronefs sont capables d'atterrir, sur les lacs c'est des hydravions, sur les lacs sur le territoire du Québec. Ils peuvent se cacher dans des zones où il y a beaucoup d'arbres sur la rive du lac, et il faut s'assurer qu'on garde l'oeil ouvert dans le parc.

1710

Ceux qui ne devraient pas y aller chasser dans le parc, ceux qui n'y ont pas droit, il faut garder l'oeil dessus.

1715

PAR Mme PASHA :

Bonjour, je m'appelle Pasha (inaudible). Je vais parler honnêtement en ma qualité d'Inuk.

Je suis allée sur les terres, dans la zone du golfe, déjà enfant; c'est loin d'ici, là où j'étais; bien que ça faisait longtemps depuis que j'y étais, je sais que je pourrais retracer mes pas.

Je présume que les chasseurs, bien, seront affectés par l'établissement de ce parc, et j'aimerais voir un document à l'appui des chasseurs. D'après ce que je comprends, les agents de la faune sont très occupés; mon propre fils, on leur a demandé de rentrer à la maison. C'est l'un des agents qui lui a dit de rentrer. Il était question de permis requis par un Inuit pour aller à la chasse.

Alors je ne peux que prévoir que nos droits seraient touchés. Moi, j'aimerais avoir libre accès au parc. Advenant qu'il soit éventuellement nécessaire de détenir un permis pour y chasser, je veux m'assurer à l'avance que nos chasseurs auront automatiquement droit à leur permis.

PAR Mme REBECCA COOKIE:

Bonjour, vous m'entendez? Merci. Merci à vous tous et à vous toutes qui êtes rassemblés ici, soyez les bienvenus ici. Je m'appelle Rebecca Cookie et je vais vous parler brièvement.

Moi je suis née et j'ai vécu autour (inaudible), et je ne serais pas d'accord si les droits des Inuits étaient touchés. Si on pourrait attendre au moins vingt (20) ans avant de vraiment mettre sur pied le parc et l'ouvrir aux visiteurs, moi, ça me conviendrait mieux. Parce que cette zone est une très bonne zone propice à la chasse, à la pêche, et je ne crois pas que nous sommes prêts à recevoir des visiteurs en grand nombre, pas encore.

C'est vraiment ça que je veux dire, surtout ça.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci Pasha et Rebecca également.

PAR Mme MATA SALA:

Woups, j'ai presque glissé de ma chaise, puisque je suis toute petite! Merci, merci d'être ici pour nous écouter. Je m'appelle Mata Sala.

On a dit ici quelque chose au sujet des permis des chasseurs, ça a été mentionné. Pour moi-même, j'ai un permis, pour ma part. Et un agent de la faune n'aurait plus rien à redire si je lui montrais mon permis. On m'a bien expliqué qu'il vraiment ne pourrait pas nous empêcher d'être là.

Est-ce que ce sera encore comme ça, ou dans un parc, est-ce qu'il faudrait y aller sans permis, est-ce qu'il faudra se munir d'un permis.

Nous aurions préféré avoir accès à des Inuits éduqués en plus grand nombre, disons ceux qui s'y connaissent en piégeage. Mais il n'y a pas eu vraiment de changement depuis de nombreuses années.

Ces permis nous permettent d'aller où nous voulons, même si nous n'avons pas toutes les connaissances.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MAKIVIK

PAR M. GEORGE BERTHE:

Bonjour, je m'appelle George Berthe, je suis le secrétaire de Makivik. Il y a ici des gens que je connais, que je reconnais, surtout ceux et celles qui étaient à Umiujaq ces derniers jours, et je remercie les gens de Kuujjuarapik-Whapmagoostui de cet accueil.

Ces parcs, bien, c'est déjà connu sur le territoire des Inuits, nous avons déjà un parc sur lequel nous avons travaillé longtemps, et nous avons confiance en ce parc.

Ce qui a été dit à Umiujaq, c'est que les terres de catégorie 1 et 2 étaient non satisfaisantes. Les gens ne voulaient pas que ces terres se retrouvent à l'intérieur du tracé du parc. Makivik va en discuter avec les corporations foncières.

Les parcs seront avantageux, nous sommes d'avis qu'ils seront avantageux pour les Inuits. Et certains d'entre nous ont parfois l'impression que les non-Inuits ou les non-bénéficiaires auront un traitement, bénéficieront d'un traitement prioritaire, qu'ils auront plus accès au parc que nous.

Et une autre préoccupation relève des dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord du Québec, en ceci qu'il y a certaines dispositions qui n'ont pas encore été mises en vigueur, par exemple les droits de chasse en deçà du 55^{ème} parallèle.

Et de plus, on a l'impression que les Cris ont des terres de chasse plus près d'eux, et tant mieux pour eux, nous sommes très heureux pour eux; mais pour les Inuits, c'est quelque peu différent.

1800 Je crois que oui, ce serait bien d'entendre les Cris, nos frères et nos soeurs autochtones. Nous remercions le comité de travail de leur présence ici, cela nous permet d'apprendre quelque chose et de partager nos opinions avec vous.

1805 Il y a de nombreuses parties de territoire qui seront affectées, il y a le golfe, la rivière Nastapoka et les lacs autour.

1810 Makivik a été créée en 1976 suite à la signature de la Convention de la Baie James et est un organisme à but non lucratif, et le mandat de Makivik consiste à protéger l'intégrité de cette convention, à voir à ce que cette Convention de la Baie James et du Nord du Québec soit utilisée, soit appliquée.

1815 Makivik se concentre sur l'exploitation économique de la région du Nord, il y a cinq (5) membres de l'exécutif, j'en suis un. Nous avons des directeurs élus, et cela depuis environ dix (10) ans.

1820 Makivik a de nombreuses responsabilités, dont celle de s'assurer que la Convention de la Baie James et du Nord du Québec soit respectée. Bien que des modifications soient apportées au texte de la convention ou à d'autres éléments qui recoupent cette convention, Makivik continue à protéger les droits qui en découlent et à protéger plus particulièrement les droits des Inuits. Tout récemment, nous avons signé l'entente sur les revendications sur les terres au large des côtes.

1825 Makivik appuie la création d'un parc. Nous avons participé et nous avons été impliqués dans le travail de planification du parc national de Pingualuit et celui de Kuururjuaq, nous avons fait notre part, et les gens de Kangiqsujuaq ont exprimé des préoccupations dans les auditions publiques qui ont précédé la création de ce parc.

1830 Alors vos commentaires, vos préoccupations ne me surprennent en rien. J'ai entendu parler de (inaudible) et de Tursujurk comme étant des noms proposés pour ce parc.

1835 Et la disposition concernant la création des parcs a été intégrée à même l'entente Sanarrutik, ce qui nous amène aujourd'hui à cette discussion. Makivik a toujours été d'avis que la création d'un parc national doit être appuyée par les collectivités affectées, et qu'un tel parc ne doit jamais entacher ou avoir un effet négatif sur les droits des Inuktituts.

1840 Les éléments naturels dans le projet de parc actuel sont vraiment uniques et intouchés. Ils comprennent les cuestas à couper le souffle, de la région de "Tursuiaq", ainsi que les mammifères marins des lacs, des rivières, des vallées et le plateau de lac À-l'Eau-Claire.

1840 C'est une région qui a subvenu aux besoins des Inuits pendant plus de mille (1000) ans. Il y a également toute une histoire avec les postes de traite, pour la traite des fourrures, et les Cris qui se sont déplacés, qui ont chassé dans la région.

Il existe également des restes d'un poste de chasse à la baleine, on nous en parle de ces restes de la chasse commerciale au béluga.

1845

Les Inuits de Kuujjuarapik et Umiujaq occupent cette région bien avant l'établissement de leurs villages et donc, l'établissement d'un parc ne devrait pas mettre en danger ceci.

La Société foncière de Kuujjuaq et de (inaudible) ont participé, après la signature de la Convention de la Baie James et du Nord du Québec, on le retrouve à l'article 6,4 de leur convention.

1850

Il y avait une autre entente, non, deux (2) autres ententes, les numéros 16 et 6 ont fait des modifications pour l'allocation des terres de la catégorie 1 et de la catégorie 2 entre les deux (2) sociétés foncières.

1855

Alors même s'il y a des droits de propriété collective pour le bien des membres de la communauté sur ces terres de catégorie 1, les Inuits du Nunavik ont le droit exclusif à la récolte dans les terres de catégorie 1 et 2. Ça, c'est un droit qui a été accordé aux Inuits en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord du Québec, article 24, et la loi sur les droits de chasse et pêche en Jamésie et le Nouveau-Québec.

1860

Quand la consultation et les audiences publiques ont commencé, pour évaluer le parc proposé, les membres des communautés d'Umiujaq et Kuujjuarapik ont évoqué leurs préoccupations sur les impacts possibles sur leurs droits de chasse, et Makivik a offert des conseils à la table de travail et au groupe de travail.

1865

En février, on a fait des présentations plus précises aux deux (2) communautés de Umiujaq et Kuujjuarapik. Makivik estime et s'est fait assurer par le MDDEP que la création d'un parc ne va pas limiter de façon importante les droits à la récolte tels que prévus par la Convention de la Baie James et du Nord du Québec.

1870

Il existe quand même des préoccupations par exemple, qu'en est-il de l'arrivée des petits avions sans qu'on le sache, et combien de non-Inuits ou non-bénéficiaires pénétreront dans le parc, peut-être eux ils auront des impacts sur les activités traditionnelles de chasse des Inuits.

1875

Ce sont des préoccupations, mais ces visiteurs seront assujettis aux prohibitions de la Loi sur les parcs, parce que cette loi empêche toute chasse et pêche et trappe dans le parc. Mais évidemment, cette prohibition et cette interdiction ne s'applique pas aux Inuits du Nunavik.

1880

Mais la pêche sportive des non-bénéficiaires va être permise à l'intérieur du parc, du moment où on respecte le plan de gestion qui va être développé après la création du parc.

Cependant, les Inuits ne pourraient plus fonder, fonctionner, exploiter et autoriser des pourvoiries dans les terres de catégorie 2 à l'intérieur du parc ou du périmètre du parc.

1885

Et quant aux possibilités de pêche sportive à offrir au sein du parc, il faudrait prendre des dispositions avec l'administration du parc, pour ce qui est des terres de catégorie 2 à l'intérieur du parc, avec les sociétés foncières concernées.

1890 L'autorité des sociétés foncières locales devrait être reflétée dans les règles et procédures qui vont être mis sur pied pour gouverner le parc. L'organisme d'administration du parc va devoir travailler avec les deux (2) sociétés foncières (inaudible).

1895 Et nous estimons qu'avec la création du parc, l'accès au parc par les non-bénéficiaires et les activités de ces non-bénéficiaires va être contrôlé pour ce qui est des terres de catégorie 2 et 3. Les bénéficiaires vont retenir leurs droits exclusifs de chasse, et pêche et trappe, et déjà sur des terres de certaines catégories, mais pour ce qui est de la cueillette des petits fruits, la chasse, la trappe, le piégeage, nos droits vont être prioritaires.

1900 Il est également important et significatif que tout le périmètre du parc se trouve dans un endroit de récolte revendiqué par les Cris. La région qui intéresse les Inuits au-dessus du 55^{ème} parallèle, d'après l'article 24,3,6 de la convention, il est question de la nécessité d'avoir une entente entre les Cris et les Inuits du Nunavik. Et l'objectif de cela n'est pas d'enlever ou d'échanger certaines choses contre d'autres mais simplement d'assurer une collaboration, que
1905 l'on travaille ensemble.

Plusieurs personnes ont évoqué une préoccupation, ils ont parlé de la crainte que leurs activités de chasse soient affectées par les visiteurs, il faut vraiment faire attention. Les Inuits et les Cris doivent pouvoir continuer avec leurs activités traditionnelles sans ingérence.
1910 Évidemment, on l'a déjà dit que les Inuits vont continuer à pratiquer leurs activités traditionnelles à l'intérieur du périmètre du parc.

Nous sommes d'accord pour la création du comité d'harmonisation et nous souhaitons participer à ce comité. Une fois le comité créé, nous souhaitons également vérifier que les
1915 mesures nécessaires soient prises pour éviter du conflit.

Ça va être important de mettre sur pied un mécanisme pour évaluer les plaintes ultérieures, telles qu'exprimées par le Nunavik. Des mesures de redressement pourraient inclure la communauté qui demande de la terre de remplacement ou bien une compensation pour des
1920 conflits physiques causés sur leurs droits de récolte par justement la mise en valeur du parc.

Plus tôt aujourd'hui, quelqu'un a parlé de la compensation ou les terres de catégorie 2, et si jamais c'est possible, et je ne dis pas que ça va se passer, mais je dis simplement que si ce serait possible, nous aimerions participer à une telle planification ou toute discussion portant sur
1925 cet échange ou déplacement, ou transfert.

Le comité aurait beaucoup de responsabilités, et le comité compterait plusieurs membres, des représentants des organismes divers.

1930

La Convention Sanarrutik prévoit des projets hydroélectriques potentiels dans cette région. C'est une entente qui a été signée de concert avec la Société Makivik et l'ARK et le gouvernement québécois pour appuyer le développement du potentiel touristique mais également de collaborer avec le Québec pour le développement de projets hydroélectriques.

1935

La Société Makivik respecte totalement sa signature telle qu'apposée à l'entente Sanarrutik mais ne serait pas d'accord avec l'inclusion de la rivière Nastapoka dans le parc, à moins que le gouvernement du Québec accepte cette proposition et modifie l'entente Sanarrutik en conséquence.

1940

J'aimerais que ce soit compris clairement que si le gouvernement québécois est d'accord, on n'essaie pas de modifier l'entente Sanarrutik en ce moment.

1945

La création possible du parc a soulevé des questions problématiques. Il est question entre autres des îles et à l'incidence d'un parc provincial dans une région où d'après le Canada, et c'est le Canada qui est propriétaire des îles dans le golfe de Richmond, et c'est le Canada qui a compétence sur la région marine ou maritime du golfe Richmond, cette prise de possession par le fédéral veut dire que le Canada a accordé le propriétéariat de ces îles du golfe Richmond aux Cris et Inuits de Nunavik selon l'entente au large.

1950

Mais le Québec estime que cela fait partie du territoire du Québec. Toutes les îles de Tursujurk et les surfaces et les étendues des eaux font partie des terres de catégorie 2 choisies par les bénéficiaires d'Umiujaq. Donc d'après nous, le fait de créer un parc provincial là où la compétence est incertaine et la propriété est incertaine est vraiment questionnable.

1955

Alors la Société Makivik et les Cris vont traiter de ces éléments juridiques pour ce qui est de la région Tursujurk; dans les mois à suivre, ils vont en parler avec le Québec.

1960

En guise de conclusion, du moment que le titre est certain et la juridiction et la compétence sur les îles est résolue par le Québec, Makivik recommande que le projet de parc soit approuvé, en présumant que les questions qui restent et les choses que les Inuits vont soulever vont être réglées en bonne et due forme.

1965

Ce qui veut dire que la Société Makivik va continuer à participer dans le travail pour le développement du parc ainsi qu'au niveau de l'entente de gestion qui reste à négocier par l'ARK et le MDDP, et les sociétés foncières.

1970

Alors le comité d'harmonisation sera un comité très important, car il est important de collaborer bien ensemble. Ça compterait des représentants du gouvernement québécois, du gouvernement régional, de l'ARK, les sociétés foncières ainsi que les deux (2) villages nordiques, et la Nation crie Whapmagoostui, la Société Makivik et l'Association de pêche, de chasse et de trappe.

1975

Ce comité doit être créé pour assurer la réussite du parc, parce que le comité serait responsable d'orienter, diriger, guider et gérer les opérations et les orientations du parc. Il doit faire participer les Inuits de façon importante pour faire respecter leurs connaissances traditionnelles du territoire, et leurs aspirations en ce qui concerne son développement et sa mise en valeur soient tenues en considération.

1980

Alors je remercie aux gens de Kuujjuarapik et Whapmagoostui pour m'avoir permis de parler, et je demande pardon pour le fait que nous avons laissé la copie inuktitut de ma présentation, la traduction inuktitut, on l'a oubliée, donc je promets qu'une copie va être envoyée aux sociétés foncières et aux communautés.

Merci beaucoup, merci.

1985

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Alors la parole est à vous si jamais il y a quelqu'un qui souhaite prendre la parole, si vous voulez intervenir.

1990

Eh bien sinon, nous allons passer aux remarques de fermeture et on serait là demain matin aussi à neuf heures (9 h), ça c'est le plan, et je vais passer la parole à Maggie Emudluk, présidente de l'AR K et ensuite, je vais faire mes remarques de fermeture.

1995

MOT DE LA FIN

PAR Mme MAGGIE EMUDLUK:

Merci Johnny et merci à la communauté de Kuujjuarapik-Whapmagoostui.

2000

Je connais très bien les questions que vous avez soulevées aujourd'hui, ce sont des choses qui ont été soulevées dans les audiences publiques de Kangiqsujaq, et vos préoccupations se ressemblent pas mal à ceux qui ont été invoqués par la collectivité de Kangiqsujaq.

2005

En tant que membre ou bénéficiaire de la Convention de la Baie James et du Nord du Québec, nous avons des préoccupations quant à nos droits en vertu de cette entente, et ça prend davantage d'explications pour éclaircir justement cette question de nos droits.

2010

À Kangiqsujaq, on avait un avocat qui a fait une présentation pour justement tirer au clair ces questions portant sur nos droits de chasse et des activités traditionnelles. Pour moi, c'était clair qu'il faudrait en parler davantage à l'avenir.

2015

Il y avait une autre question aussi, est-ce que Nastapoka va faire partie du périmètre du parc. Et quand est-il de la création d'emplois, est-ce qu'il y aurait des emplois pour les Inuits. Et quand est-il des mesures de sécurité, à cause des dangers possibles.

2020

Est-ce que ce serait bien pour le développement économique. Il a également été question de la propreté de l'environnement, ne pas laisser les déchets mais de les ramener aux communautés ou de les brûler afin d'assurer la propreté des eaux.

2025

Est-ce qu'il y a d'autres avantages? Et quand est-il de la demande de documentation des Inuits et des Cris.

Alors nous entendons ce que vous nous dites. Nous allons avoir besoin de soutien, c'est-à-dire l'ARK aura besoin de votre soutien si jamais le parc, on va de l'avant avec le parc, et on en aura besoin des Inuits et des Cris de la région autour du parc. Et nous avons tous et chacun notre point de vue, mais nous allons vouloir collaborer avec tous ceux qui vont participer à ce processus.

2030

L'Administration régionale de Kativik va devoir gérer le parc de concert avec Umiujaq, Kuujjuarapik et les Cris, mais je veux qu'on comprenne que l'Administration régionale de Kativik n'aurait pas de pouvoir en ce qui concerne les droits de chasse ou aux activités traditionnelles tels que prévus par la Convention de la Baie James et du Nord du Québec.

2035

Et si on va de l'avant avec la création du parc, il va falloir également déterminer quel nom porterait ce parc. Ça a été le cas pour le parc de Kangiqsujuaq, et ce serait souhaitable qu'on collabore bien ensemble.

2040

Merci beaucoup.

PAR M. JOHNNY N. ADAMS:

Merci Maggie.

2045

Je vais prononcer quelques remarques de clôture. Aujourd'hui, nous avons entendu des préoccupations semblables à celles qu'on a entendues à Umiujaq. L'une des choses qui est commune aux deux (2), c'est le fait que les communautés crie et inuits souhaitent travailler ensemble et collaborer. On se l'ait fait dire à Umiujaq qu'ils voulaient travailler avec Kuujjuarapik et avec les Cris, pour ce projet du parc proposé.

2050

Il a également été question de préoccupations semblables dans les deux (2) endroits, préoccupations quant à leurs droits et les conséquences éventuelles sur leurs droits de toute mise en valeur ou développement. Il s'agit de préoccupations tout à fait légitimes.

2055 Il va falloir vérifier de près ce qui se passe à ce sujet. Le comité aura le pouvoir de limiter le nombre de personnes qui peuvent accéder au parc si jamais le parc serait créé; donc ils vont jouir de ce pouvoir de restreindre l'accès au parc.

2060 Mais en premier lieu, les droits des bénéficiaires, des Cris et des Inuits, les populations locales, ne doivent pas être nuis ni touchés. Il faut que les droits, d'après ce qu'on nous a dit, les droits s'en trouveraient renforcés, pour ce qui est des bénéficiaires, Cris et Inuits.

2065 Si le parc devait être créé, les droits dont vous jouissez actuellement seront agrandis grâce à la création de ce parc. Les droits des non-bénéficiaires vont être limités, diminués, ils ne pourront plus circuler librement dans le parc sans avoir à passer par les gardiens du parc, parce que toute activité à l'intérieur du périmètre du parc serait contrôlée pour les non-Autochtones.

2070 Mais en ce qui concerne les Inuits et les Cris, ils vont continuer à exercer leurs droits au niveau de leurs activités de subsistance, pour ce qui est de la chasse, la pêche et le piégeage.

2075 Donc je crois que la création du parc va augmenter les droits des populations locales. Nous et moi, j'espère, nous espérons et moi j'espère que vous ne serez jamais étrangers chez vous. Et vous avez à exercer vos droits et conserver les droits que vous avez en vertu du traité, que vous êtes Cris ou Inuits.

2080 Et l'une des choses qu'on nous a dit à Umiujaq et ici, c'est le fait que les Inuits et les Cris doivent trouver un terrain d'entente pour ce qui est de la chasse en dessous du 55^{ème} parallèle pour les Inuits et les droits des Cris au-dessus du 55^{ème} parallèle. Donc on en a parlé de cela à Umiujaq et à Kuujuarapik, et Makivik entreprend d'étudier cette question.

2085 Et nous espérons que cette partie qui traite de la collaboration, comme nos aînés nous ont dit, le fait que vous, vous avez toujours collaboré, et cette notion de concerter, de travailler ensemble, ça a créé des divisions mais il faut se rejoindre par le biais des jeunes, et je pense que ça va être la seule façon d'augmenter ces droits, en travaillant ensemble et on protégeant ensemble vos droits.

2090 Et je pense que je vais quitter cette rencontre avec une meilleure compréhension de la situation des Inuits et des Cris, et je tiens à répéter le message: vos droits seront renforcés par le biais de la création de ce parc, vous allez avoir davantage de droits.

On s'est fait dire que la Nastapoka et le lac aux Loups marins doivent être inclus. C'est un message qui a été exprimé très clairement, haut et fort. Et donc, il va falloir retourner et en faire part au ministre, que vous voulez que ces régions fassent partie du périmètre du parc.

2095 Cela dit, je tiens à remercier tous les intervenants et surtout les chefs (inaudible) de l'accueil très chaleureux qu'on nous a réservé. Et cela dit, merci beaucoup (inaudible).

Et qu'est-ce que je dois dire maintenant, Sandy, comment est-ce que je le dis en cri?
Uatsha!

PAR M. LUCASSIE INUKPUK :

Merci, merci à vous tous d'être venus aujourd'hui.

Alors en regard de notre horaire, pour aujourd'hui et pour demain, on voit qu'aujourd'hui, le temps qui nous est alloué tire à sa fin, alors la séance est close et le plan pour demain n'ira pas de l'avant, c'est-à-dire qu'il y a un changement. Nous n'allons pas faire quoi que ce soit demain, le 19 juin.

Si nous n'avions pas terminé ou s'il y avait d'autres commentaires, nous aurions poursuivi demain. Mais comme c'est là, il n'y en a pas, alors ce serait excellent si vous puissiez venir à sept heures (7 h) ce soir pour un festin communautaire. Je ne veux pas que vous deveniez trop mince, je veux absolument que vous partiez d'ici renforcés, restaurés, capables de vous rendre jusque chez vous. Nous voulons vraiment que vous reveniez à sept heures (7 h) pour que nous puissions échanger.

Nous allons également inviter d'autres personnes qui ne sont pas là.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Alors merci.

Annie, pourriez-vous s'il vous plaît clore cette discussion avec une prière, merci.

PRIÈRE

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.